



ALÈS GROUPE

RAPPORT FINANCIER 2010

SOMMAIRE

RAPPORT FINANCIER 2010

COMPTES CONSOLIDÉS

Rapport de gestion et Tableau des résultats	pages 5 à 14
Bilan, Compte de résultat et Tableau de flux consolidés	pages 16 à 19
Annexes aux comptes consolidés	pages 21 à 36
Liste des sociétés consolidées	page 37
Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	pages 38 et 39

COMPTES SOCIAUX

Bilan et Compte de résultat sociaux	pages 40 et 41
Annexes aux comptes sociaux et Tableau des filiales	pages 43 à 55
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	page 57
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	page 58 à 61

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Rapports du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte	pages 63 à 65
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'émission de valeurs mobilières	page 66
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription	page 67
Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte	pages 68 à 71

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
À LA DATE DU 15 MARS 2011**

M. Patrick ALÈS
Président

M. Bernard FLOBERT
Directeur Général - non Administrateur

M. Romain ALÈS
Vice-Président - Administrateur

Mme Jacqueline ALÈS
Directeur Général Délégué - Administrateur

Mme Thérèse FOSSARD
Administrateur

M. Olivier BIANCHI
Administrateur

Mme Chantal MATOUK
Administrateur

M. Bernard LAGRANGE
Administrateur

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

COFACOM
M. Daniel CHABOUD
47, rue de Ponthieu - 75008 Paris

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIÉS
M. Didier CARDON
19, rue Clément Marot - 75008 Paris

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE**

DU 23 JUIN 2011

COMPTES CONSOLIDÉS DE LA SOCIÉTÉ ANONYME ALÈS GROUPE EXERCICE 2010

Chiffres clés

en millions d'Euros	2010	2009	Evolution 2010/2009
CA Total	173,0	164,6	+ 5,1%
CA International	102,5	99,9	+ 2,6%
CA France	70,5	64,7	+ 9,0%
Résultat opérationnel courant	7,7	12,8	- 40,2%
Résultat net Part du Groupe	0,3	6,9	- 95%
Ratio d'endettement	3,5%	1,0%	-
Effectifs / nombre de collaborateurs	792	803	- 1,4%

RAPPORT DE GESTION ALÈS GROUPE 2010 COMPTES CONSOLIDÉS

Le groupe clôt son exercice 2010 avec un chiffre d'affaires consolidé de 173 millions d'euros, en progression de 5,1%, marquant ainsi un retour certain à la croissance. A taux de change constant, l'évolution du chiffre d'affaires consolidé est de 4,2%.

Après un premier semestre en croissance de 3,2%, l'activité du groupe a retrouvé un rythme de progression plus satisfaisant sur le second semestre avec 7,1% de croissance par rapport à la même période de l'année précédente.

PRINCIPAUX LANCEMENTS DE L'ANNÉE 2010 PAR MARQUE :

- Chez PHYTO :
Shampooing anti-chute Phytolium, masque Phytolisse, shampooing et spray Petit Phyto, soin Phytokératine.
- Chez PHYTOSPECIFIC
Duo baume et shampooing Restructurant Profond.
- Chez LIERAC
Crème Cohérence L.IR, gel douche Lierac Homme, huile et lait Sensorielle, crème Initiatic, sérum Premium.
- Chez DUCASTEL
Kydra Nature coloration sans ammoniaque

- Chez CARON

Eau de parfum intense Parfum Sacré, parfum pour les cheveux Brume Sacrée

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- En janvier, ALES GROUPE a adhéré au pôle de compétitivité de Cosmetic Valley, premier centre de ressources mondial en parfumerie et cosmétique.

Création d'une filiale de distribution en Grèce, ALES GROUPE HELLAS.

- En mai, est intervenu le transfert effectif des titres de la société ALES GROUPE vers ALTERNEXT conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale ordinaire du 4 mars 2010.

- En juin, a débuté la campagne de publicité radio POUR UN HOMME DE CARON avec la chanson originale de Serge Gainsbourg et Jane Birkin.

- En juillet, le Conseil d'administration a réorganisé la direction du groupe avec la nomination de Bernard Flobert à la fonction de Directeur Général d'ALES GROUPE, la Présidence du conseil d'Administration étant conservée par Patrick Ales. Cette réorganisation a pour objectif de redéfinir la stratégie du groupe et de donner ainsi une nouvelle impulsion à son développement.

Cette nouvelle politique du groupe se traduit en 2010 par des investissements importants en conseil en stratégie ainsi qu'en frais marketing et développement en vue de réorienter d'une part le positionnement des marques et la présentation des produits, d'autre part le marketing opérationnel pour augmenter la présence de nos produits dans les points de vente. Ces actions ont été accompagnées par une réorganisation et un renforcement des forces de ventes. Ces charges additionnelles, décidées par le groupe, expliquent l'essentiel des frais opérationnels courants.

Par ailleurs, la mise en place d'une nouvelle équipe de direction s'est traduite par des départs inhabituellement élevés de directeurs, responsables de services et commerciaux, situation s'inscrivant en rupture avec les pratiques antérieures caractérisées par un très faible taux de rotation du personnel. Le coût de ces départs, compte tenu de leur ampleur et de leur caractère exceptionnel, a été enregistré en « autres charges opérationnelles » pour un montant de 2,2 millions d'euros.

De même, la refonte complète des gammes PHYTO et LIERAC, principales marques du groupe, entraîne des impacts très significatifs dans les comptes de l'exercice essentiellement du fait de l'estimation des coûts de retours et des provisions supplémentaires sur les stocks de références arrêtées. En raison de leur caractère non récurrent et afin de ne pas perturber la comparabilité des comptes, ces coûts ont également été enregistrés pour leur part excédant celle constatée lors des exercices précédents en « autres produits et charges » pour un montant de 3 millions d'euros.

- En octobre, a débuté l'activité commerciale de la nouvelle filiale de distribution en Grèce, ALES GROUPE HELLAS. Par ailleurs, l'Assemblée Générale Mixte ALES GROUPE du 19 octobre 2010 a approuvé des résolutions autorisant la société à opérer sur ses propres actions dans le cadre d'un contrat de liquidité et à procéder à des attributions gratuites d'actions. C'est dans ce cadre que le Conseil d'administration du 8 novembre, a procédé à des attributions gratuites d'actions dont les modalités sont présentées plus en détail dans l'annexe des comptes consolidés au point 4.54.

- En novembre, est intervenue la prise de fonction d'Olivier Sido, Directeur International du groupe.

ACTIVITÉS PAR MÉTIER

En 2010, les trois métiers du groupe se sont repartis ainsi :

- capillaire : 39,8 %
- soins cosmétiques : 54,5 %
- parfums : 5,7 %

Il est important de noter que les trois métiers du groupe sont en progression par rapport à l'exercice 2009. Ainsi, l'activité capillaire est en croissance de 9,3%, l'activité cosmétique de 1,8% et l'activité parfum de 9,7%.

ACTIVITÉS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Le chiffre d'affaires international s'élève à près de 102,5 millions d'euros et représente 59,2% du chiffre d'affaires consolidé du groupe alors que le chiffre d'affaires France, avec 70,5 millions d'euros, représente 40,8% du chiffre d'affaires consolidé.

En terme d'évolution par secteur d'activité, la France est en croissance de 9%, l'international de 2,6% à taux courants et de 1% à taux constant.

Les onze filiales de distribution étrangères du groupe ont connu en 2010 une progression de leur activité de +0,2% à taux courant.

Le chiffre d'affaires « Grand Export », c'est à dire vers des distributeurs indépendants, enregistre une croissance sensible de 10,9% après une année 2009 qui avait subi lourdement la crise internationale.

La répartition géographique de l'activité internationale est la suivante :

- Europe continentale 68%
- Amériques 18%
- Asie 3,5%
- Afrique, Proche et Moyen-Orient 9,5%
- Reste du Monde 1%

Le tableau ci-après présente le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant selon les critères d'organisation de l'activité du groupe :

En millions d'euros	Chiffre d'affaires	%	Résultat opérationnel courant	%
En France	70,5	40,8	0,8	10,5
Filiales Europe	59,9	34,6	7,3	96
Filiales Amérique du Nord	17,9	10,3	- 2,7	- 35,5
Autre export	24,7	14,3	3,8	50
Commun non affecté	0		- 1,6	- 21
TOTAL	173	100	7,6	100

ACTIVITÉ DES FILIALES COMMERCIALES FRANÇAISES

PHYTOSOLBA, réalise un chiffre d'affaires de 36,4 millions d'euros contre 34,4 millions d'euros en 2009. Cette progression s'explique par une reprise d'activité sur l'ensemble des marchés.

LIERAC a enregistré une croissance de son chiffre d'affaires qui passe de 60,4 millions d'euros en 2009 à 64,9 millions d'euros en 2010. La France et l'export ont contribué à cette croissance.

CARON voit son chiffre d'affaires passer de 8,2 millions d'euros en 2009 à 8,9 millions d'euros en 2010, l'activité internationale étant le premier facteur de cette progression.

DUCASTEL avec un chiffre d'affaires de 21,5 millions d'euros contre 18,5 millions d'euros en 2009 enregistre une croissance de plus de 16%, là aussi prioritairement par le développement de son activité internationale.

ACTIVITÉ DES FILIALES COMMERCIALES ÉTRANGÈRES

Les filiales de distribution du groupe représentent près de 45% du chiffre d'affaires consolidé du groupe et 72% du chiffre d'affaires international.

- La filiale américaine, avec un chiffre d'affaires de 14,5 millions d'euros, enregistre une croissance de près de 3% par rapport à 2009.
- La filiale canadienne voit son chiffre d'affaires progresser de 50% à 3,4 millions d'euros.
- La filiale anglaise, avec un chiffre d'affaires de 1,4 million d'euros, enregistre un recul de 7% par rapport à 2009.
- La filiale belge, avec un chiffre d'affaires de 3,7 millions d'euros, réalise une progression de +10% par rapport à 2009.
- La filiale allemande voit son chiffre d'affaires progresser de près de 10% pour atteindre 10,1 millions d'euros.
- La filiale italienne avec un chiffre d'affaires de 31,7 millions d'euros, a enregistré un repli de plus de 13%. Elle reste la première filiale du groupe.
- La filiale espagnole, avec une croissance de plus de 20%, porte son chiffre d'affaires à 2,9 millions d'euros.
- La filiale polonaise, avec un chiffre d'affaires de 2 millions d'euros, est en croissance de plus de 15%.
- La filiale portugaise avec un chiffre d'affaires de 6,1 millions d'euros, voit sa croissance se stabiliser à 2%.
- La filiale suisse a réalisé un chiffre d'affaires de 0,8 million d'euros pour sa seconde année d'activité.
- La filiale grecque, dont l'activité commerciale a débuté en octobre 2010, a réalisé un chiffre d'affaires de près d'1 million d'euros.

DISTRIBUTION A L'EXPORT

L'activité export auprès des distributeurs indépendants progresse de 10,9% et s'élève à 24,7 millions d'euros, elle représente 14,3 % du chiffre d'affaires du groupe. Il faut noter que les ventes vers l'Iran ont été particulièrement importantes en 2010 car elles ont atteint le chiffre record de 5,8 millions d'euros contre 1,4 en 2009.

COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes au 31 décembre 2010 sont présentés conformément aux normes IFRS.

La liste des sociétés composant le groupe et le pourcentage de détention figurent dans l'annexe des comptes consolidés et dans le tableau des filiales dans l'annexe des comptes sociaux.

Comparabilité des comptes

Les versions révisées d'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et d'IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels » sont d'application obligatoire pour le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2010. Leur application est prospective. Ainsi, les regroupements antérieurs au 1^{er} janvier 2010 restent comptabilisés selon les principes comptables retenus lors de l'élaboration des états financiers au 31 décembre 2009 et n'ont donc pas été affectés par l'application de ces nouvelles normes.

En revanche, ces deux textes modifient sensiblement la façon dont les regroupements et les variations d'intérêts dans une filiale (avec et sans perte de contrôle) sont comptabilisés. Les principaux changements affectant la comptabilisation des regroupements concernent l'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle (« intérêts minoritaires »), la comptabilisation des frais de transaction, la comptabilisation initiale et ultérieure des clauses de rémunération éventuelle, et les acquisitions par étape.

En ce qui concerne IAS 27R, les modifications essentielles portent sur la comptabilisation des pertes de contrôle en résultat, et les variations de pourcentages d'intérêt sans perte de contrôle qui sont directement affectées en capitaux propres.

Ainsi, au cours de l'exercice 2010, le Groupe a acquis les 20% complémentaires de la filiale USA et a enregistré la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires en variation des capitaux propres conformément à IAS 27 révisée.

La nouvelle norme IAS 27 révisée a induit un amendement de la norme IAS 7 « Etat des flux de trésorerie », applicable de manière rétrospective. Les flux de trésorerie provenant de l'obtention ou de la perte de contrôle dans une filiale sont affectés aux flux nets de trésorerie des activités d'investissements alors que les flux de trésorerie provenant de variations de parts d'intérêts dans une filiale intégrée globalement, qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle (cette notion englobant les augmentations de parts d'intérêts), sont intégrés dans les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement.

Ces changements de méthode n'ont pas eu d'impact sur le comparatif des comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Concernant le compte de résultat consolidé, le chiffre d'affaires à 173 millions d'euros progresse de 5,1%, Du fait de la reprise d'une activité industrielle normale en 2010, la marge brute à 97,4 millions d'euros progresse de 5,5% tandis que le résultat

opérationnel courant à 7,7 millions d'euros est en repli de 40,2%. La marge opérationnelle représente ainsi 4,4% du chiffre d'affaires consolidé. Il faut remarquer que cette marge intègre cette année encore un niveau très significatif d'investissements marketing et commerciaux (38,4% du CA). Le résultat financier reste négatif à -1,7 million d'euros au 31 décembre 2010.

L'impôt sur les sociétés est contributif pour 0,4 million d'euros. Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le résultat net part du Groupe à 0,3 million d'euros est en repli de 95%.

Le bénéfice par action s'élève à 0,02 euros contre 0,49 euros au 31 décembre 2009.

BILAN CONSOLIDÉ

La structure du bilan consolidé appelle les remarques suivantes :
Au passif : Les fonds propres part du Groupe s'élèvent à 89,2 millions d'euros au 31/12/2010. Les dettes financières s'élèvent à 32,1 millions d'euros, soit une augmentation de 2,5 millions d'euros par rapport à 2009.

A l'actif : Il faut noter la nécessaire remontée des stocks de 16% qui représentent 23,6 millions d'euros contre 20,3 millions d'euros en 2009.

Simultanément, la trésorerie a augmenté de 0,6 million d'euros pour atteindre 29,1 millions d'euros.

ENDETTEMENT

Le ratio d'endettement net sur capitaux propres est passé de 1% au 31 décembre 2009 à 3,5% au 31 décembre 2010.

DÉLAIS DE PAIEMENTS DES FOURNISSEURS

Les délais appliqués par la société aux règlements des fournisseurs sont conformes à l'article L.441-6 du Code de Commerce.

« Sauf dispositions contraires figurant aux conditions de vente ou convenues entre les parties, le délai de règlement des sommes dues est fixé au trentième jour suivant la date de réception des marchandises ou d'exécution de la prestation demandée » et « le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne peut dépasser quarante-cinq jours fin de mois ou soixante jours à compter de la date d'émission de la facture ».

Le solde fournisseurs se décompose ainsi :

En Euros	Inférieur à 60 jours	Supérieur à 60 jours	Total
au 31/12/2009	725 888	138 339	864 227
au 31/12/2010	936 695	23 003 (1)	959 698

(1) l'essentiel de ce montant correspond aux factures échues le 30/12/2010, soit 1 jour de retard.

CHIFFRES CLEFS DES SOCIÉTÉS DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2010

Les comptes des filiales du groupe sont disponibles sur demande

En Euros	Chiffre d'Affaires	Résultat net
SOCIÉTÉS DE GESTION - FRANCE		
CASTER	* 2 279 923	1 128 401
PHYTALÈS	975 000	316 241
SOCIÉTÉS D'EXPLOITATION - FRANCE		
PHYTOSOLBA	36 389 679	(2 254 117)
LIERAC	64 927 687	4 544 882
CARON	8 913 955	(1 782 699)
DUCASTEL	21 455 315	978 105
ALÈS GROUPE INDUSTRIE	48 084 029	1 281 833
SOCIÉTÉS D'EXPLOITATION - ÉTRANGER		
ALÈS GROUP INC USA	14 548 648	743 143
ALÈS GROUPE CANADA	3 399 994	76 040
ALÈS GROUPE COSMETIC Deutschland GmbH	10 065 621	191 171
ALÈS GROUPE ITALIA	31 731 985	339 788
ALÈS GROUPE BENELUX	3 754 889	48 604
ALÈS GROUPE UK	1 384 793	(265 479)
ALÈS GROUPE ESPAÑA	2 879 528	(277 476)
ALÈS GROUPE POLSKA	2 046 463	32 530
ALES GROUPE SUISSE	811 147	15 680
ALES GROUPE PORTUGAL	6 075 462	122 143
ALES GROUPE HELLAS	979 324	(170 148)

* Produits d'exploitation

INVESTISSEMENTS

Le montant des investissements s'élève à 6,1 millions d'euros dont 0,75 concernent la nouvelle filiale grecque (achat du fichier client) et 2,2 correspondent au rachat de la participation minoritaire dans la filiale des Etats-Unis. Pour le solde, il s'agit, pour l'essentiel, d'investissements destinés à améliorer la capacité de production et les systèmes d'information.

FACTEURS DE RISQUES

RISQUE GÉOGRAPHIQUE DISTRIBUTEURS

Compte tenu de la situation économique existant en Russie, en Ukraine, les achats des distributeurs de ces deux pays envers le groupe se sont élevés à 4,7 millions d'euros contre 7 millions d'euros en 2009.

Par ailleurs, les ventes vers l'Iran ont été exceptionnellement importantes en 2010 avec 5,8 millions d'euros contre 1,4 en 2009. Cette performance ne sera probablement pas renouvelée en 2011.

RISQUE DE LIQUIDITÉ ET RISQUES FINANCIERS

Le Groupe a pour politique de disposer de lignes de crédit pour faire face à tout besoin éventuel. Au 31/12/10, les lignes de crédit non utilisées s'élèvent à 20,2 millions d'euros.

La répartition par échéance des dettes à plus d'un an ainsi que les précisions complémentaires relatives aux risques d'exigibilité des dettes financières figurent en note 4.22 de l'annexe des comptes consolidés.

RISQUE DE TAUX

A l'exception d'un emprunt à taux fixe, dont le capital restant dû est de 356 Keuros, les intérêts de la totalité des crédits bancaires et des crédits baux sont indexés sur une référence variable Euribor. Dans le cadre de la gestion de son exposition au risque de taux, le groupe a mis en place des couvertures du risque de taux pour certaines des lignes de crédit moyen terme en cours au 31/12/2010.

Les notes 4.22 de l'annexe des comptes consolidés et 6.10 des comptes individuels détaillent le risque de taux et les instruments de couverture correspondant.

RISQUE DE CHANGE

Dans le cadre de la gestion de son exposition au risque de change, le groupe a mis en place des couvertures, telles les ventes à terme de devises pour les facturations des filiales étrangères hors zone euro, et les options de change sur les budgets de vente aux filiales dès lors qu'ils représentent un risque jugé significatif.

La note 4.12 de l'annexe des comptes consolidés détaille le risque de change et les instruments de couverture correspondant.

Pour information, les filiales étrangères facturent la totalité de leurs clients en devise locale. Les chiffres d'affaires réalisés localement au 31/12/2010 sont les suivants (montants en milliers de devises) :

	Montants	Devise
USA	19 303	USD
Allemagne	10 066	Euro
Italie	31 732	Euro
Belgique	3 755	Euro
Angleterre	1 189	GBP
Canada	4 647	CAD
Espagne	2 880	Euro
Pologne	8 179	PLN
Portugal	6 075	Euro
Suisse	1 121	CHF
Grèce	979	Euro

RISQUE JURIDIQUE

Il n'existe pas de litige non provisionné représentant individuellement un risque significatif pour le groupe.

Compte tenu de la nature de nos activités (conception, fabrication et vente de produits cosmétiques), la politique du Groupe est la suivante en terme d'assurance pour ses principaux risques :

1 – Protection et garantie du risque industriel

- politique de prévention avec des visites régulières de nos sites en présence d'experts (courtiers de compagnie d'assurance).
- définition des risques majeurs (incendie, inondation) et adaptation des moyens de prévention et d'intervention.
- souscription d'une police d'assurance « tout risque sauf » concernant les locaux, le matériel, les stocks.

2 – Garantie des frais complémentaires permettant un transfert temporaire d'activité chez des tiers (sous-traitants) en cas de sinistre industriel.

3 – Garantie du fait des produits : une assurance « RC mondiale produit » couvre les risques représentés par les éventuels sinistres causés aux tiers (consommateurs) du fait de l'emploi des produits, si ces derniers étaient défectueux ou dangereux (normalement le service qualité doit éviter cette situation). Cette garantie n'a jamais été mise en œuvre jusqu'à ce jour.

4 – Risques non couverts :

- Perte d'exploitation, car, après analyse, la polyvalence des différents sites industriels, la faculté de sous-traitance auprès de tiers et les mesures de prévention ou d'intervention ne justifient pas le coût d'une assurance pour faire face à ce risque, déjà partiellement couvert par la Garantie « frais complémentaires ».
- Risque environnement. La nature des produits qui sont conçus pour une application sur l'être humain et les procédés de fabrication ont conduit le Groupe à ne pas souscrire d'assurance couvrant un risque environnement, mais la RC dommage couvre les risques de pollution accidentelle.

Tableau de synthèse des principaux risques couverts :

Risques couverts	Franchise	Capitaux garantis	Compagnie
<u>R.C. exploitation</u>			ZURICH
Tous dommages	5 000 €	7 500 000 €	/
Domage pollution	10 000 €	2 000 000 €	/
Faute inexcusable de l'employeur	15 000 €	5 000 000 €	/
<u>RC produits</u>			ZURICH
Tous dommages	10 000 €	7 500 000 €	
<u>Tous dommages sauf</u>			AIG/Chartis
Risque mobilier immobilier et stock	33 144 €	71 140 042 €	
Stocks "Flottant"	33 144 €	2 000 000 €	/
Frais supplémentaires d'exploitation	33 144 €	1 570 000 €	/

RESSOURCES HUMAINES

L'effectif moyen du groupe est passé de 803 collaborateurs en 2009 à 792 collaborateurs en 2010 soit une baisse de 1,4%. La France compte 537 collaborateurs. L'effectif des filiales est passé de 269 collaborateurs en 2009 à 255 en 2010, soit un repli de 5,2%.

La répartition de l'effectif France s'effectue de la manière suivante :

Répartition par catégorie :

Ouvriers	24,2 %
Employés.....	6,0 %
Agents de maîtrise	24,8 %
Commerciaux	20,1 %
Cadres	24,9 %

Répartition par service :

Fabrication	36,8 %
Force de vente, marketing, administration des ventes ..	42,2 %
Recherche et développement	4,9 %
Administration	16,1 %

Répartition par ancienneté :

0 à 2 ans	21,0 %
3 à 5 ans	12,6 %
6 à 15 ans	38,6 %
+15 ans	27,8 %

Répartition par sexe :

Hommes	34,4 %
Femmes	65,6 %

Il y a eu 19 contrats à durée déterminée sur l'exercice, dont 11 toujours en poste au 31 décembre 2010 et 13 collaborateurs en contrat à durée indéterminée ont un statut de travailleur handicapé.

Le poste « intérimaires » s'est élevé à 2,3 millions d'euros.

Les conditions d'hygiène et de sécurité sont suivies par un cadre ayant cette fonction et qui en répond à la Direction Générale et au C.H.S.C.T.

Les filiales internationales, fortes de 255 collaborateurs, sont des structures exclusivement commerciales.

Aucune sous-traitance n'est effectuée dans des pays sensibles au regard des dispositions du Bureau International du Travail.

La durée du temps de travail est en France de 35 heures effectives. Les heures supplémentaires sont rémunérées selon les dispositions légales et conventionnelles (conventions collectives des industries chimiques).

Pour le secteur industriel, le temps de travail est annualisé sur la base de 1 600 heures.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le montant des dépenses alloué à la recherche et au développement est de l'ordre de 2,5 millions d'euros.

Il concerne la recherche appliquée, l'analyse, la mise au point des nouveaux principes actifs, la mise en œuvre d'un procédé original d'extraction de plantes pour obtenir des extraits utilisés dans nos productions, la création d'une unité de recherche sur les plantes et leurs applications dans nos productions, les études cliniques, ainsi que les frais de développement de produits.

L'intégralité des frais de recherche et développement a été comptabilisée en charges d'exploitation.

L'activité recherche et développement est assurée par plusieurs équipes totalisant une trentaine de collaborateurs, dont les deux tiers sont affectées aux laboratoires.

Le groupe dispose de 8 brevets déposés en France et à l'étranger. Ces derniers sont protégés 20 ans à compter de leur date de dépôt. Le premier brevet, qui tombera dans le domaine public le 17 juillet 2014, concerne l'Arbutine de l'OPC. La société considère que, compte tenu de l'échéance lointaine de cette date et de l'évolution technique sur ces marchés, cette absence de protection ne constituera pas un risque.

ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Il n'y pas eu d'événements ayant eu une importance significative depuis la clôture de l'exercice.

PERSPECTIVES

Dans un contexte économique plus serein qu'en 2010, le groupe entend soutenir la croissance de son activité et en conséquence maintenir des investissements marketing et commerciaux significatifs tant en France que dans ses filiales.

Un projet d'ouverture de nouvelles filiales est également à l'étude en particulier en Asie.

Des opérations de croissances externes limitées ne sont pas exclues.

Le groupe attend donc une augmentation de son activité en 2011 par rapport à 2010.

COMPTES SOCIAUX ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

ALÈS GROUPE a eu une activité de prestations de service pour les sociétés françaises du Groupe et a facturé 22,6 millions d'euros au titre de cette activité. Avec 12,9 millions d'euros de charges de personnel et 9,3 millions d'euros d'autres charges d'exploitation, le résultat d'exploitation est négatif de 0,8 million d'euros.

Le résultat financier à 3,1 millions d'€ tient compte pour 5,3 millions d'euros des dividendes reçus des filiales.

En conséquence, le résultat net de la société s'élève à 5,5 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 6,7 millions d'euros au 31 décembre 2009.

PLAN DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Il n'existe pas de plan de souscription d'actions.

DILUTION POTENTIELLE

L'Assemblée Générale du 19 octobre 2010 a autorisé le Conseil d'Administration de la société à procéder à des attributions gratuites d'actions réservées à certains collaborateurs et dirigeants dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital.

Le conseil d'administration du 8 novembre 2010 a décidé l'attribution gratuite de 205 000 actions nouvelles à émettre par la société dont l'attribution définitive sera soumise à une période d'acquisition de deux ans et à une condition de présence dans la société.

Le même conseil a autorisé l'attribution gratuite additionnelle de 400 000 actions à émettre entre 2012 et 2018 sous conditions de présence et de performance.

ACTIONNARIAT SALARIÉ

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 juin 2009 a autorisé pour une durée de 26 mois une augmentation de capital au profit des salariés du groupe participant à un P.E.E. Aucune émission n'a été réalisée à ce titre et il n'existe pas d'actions

réservées aux salariés ou aux anciens salariés à travers un P.E.E. (Plan d'Épargne d'Entreprise).

OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS

Aucune opération d'achat ou vente de valeurs mobilières de la société ALES GROUPE n'a été déclarée par les dirigeants au cours de l'exercice.

ORGANISATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le Conseil d'Administration de la société ALÈS GROUPE a confié le 22 juillet 2010 la Direction Générale de la société à M. Bernard FLOBERT, la Présidence du Conseil d'Administration étant conservée par M. Patrick ALES.

LISTE DES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX AU 31/12/2010

Monsieur Patrick ALÈS est :

- Président du Conseil d'Administration des Sociétés Anonymes suivantes : ALÈS GROUPE, LABORATOIRES LIERAC.
- Administrateur de la Société Anonyme LABORATOIRES PHYTOSOLBA.
- Président des Sociétés par Actions Simplifiées suivantes : LABORATOIRE DUCASTEL, ALÈS GROUPE INDUSTRIE, PHYTALES, CASTER, FRANKLIN ROOSEVELT COIFFURE ET BEAUTE (Salon), AVILA.
- Directeur Général de la Société par Actions Simplifiée : CARON.
- Président du Conseil d'Administration et Administrateur des Sociétés suivantes : ALES GROUP INC. (USA), ALÈS GROUPE ITALIA SPA (Italie).
- Gérant de la société ALES GROUPE PORTUGAL.
- Directeur Général et Administrateur de la Société : ALÈS GROUPE UK LTD (Royaume-Uni).
- Président de la société ALÈS GROUPE ESPAÑA SL (Espagne), de la société ALES GROUPE POLSKA (Pologne) et de la société ALES GROUPE HELLAS (Grèce).

Monsieur Bernard FLOBERT est :

- Directeur Général non administrateur des Sociétés Anonymes suivantes : ALES GROUPE, LABORATOIRES LIERAC, LABORATOIRES PHYTOSOLBA.
- Directeur Général des Sociétés par Actions Simplifiées suivantes : LABORATOIRE DUCASTEL, ALES GROUPE INDUSTRIE, CASTER, PHYTALES.

Madame Jacqueline ALÈS est :

- Présidente du Conseil d'Administration de la Société Anonyme LABORATOIRES PHYTOSOLBA.
- Directeur Général Délégué de la Société Anonyme ALES GROUPE.
- Directeur Général de la Société par Actions Simplifiée AVILA.
- Administrateur des Sociétés Anonymes ALÈS GROUPE, LABORATOIRES LIERAC.

Monsieur Romain ALÈS est :

- Président de la SAS Parfums CARON
- Vice-Président, Administrateur de la Société Anonyme ALÈS GROUPE.
- Administrateur des Sociétés Anonymes LABORATOIRES PHYTOSOLBA et LABORATOIRES LIERAC.
- Administrateur de la Société ALÈS GROUPE UK LTD (Royaume-Uni).
- Administrateur de la Société ALÈS GROUPE ITALIA SPA (Italie).
- Président de la Société ALÈS GROUPE SUISSE.

Madame Thérèse FOSSARD est :

- Administrateur des Sociétés Anonymes suivantes : ALÈS GROUPE, LABORATOIRES PHYTOSOLBA et LABORATOIRES LIERAC.
- Directeur Général Délégué de la Société Anonyme LABORATOIRES PHYTOSOLBA.

Madame Chantal MATOUK est :

- Administrateur indépendant de la Société Anonyme ALÈS GROUPE.

Monsieur Bernard LAGRANGE est :

- Administrateur indépendant de la Société Anonyme ALÈS GROUPE.

Monsieur Olivier BIANCHI est :

- Administrateur de la Société Anonyme ALÈS GROUPE.

DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A - Délégations de pouvoirs consenties au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2009 en vue de procéder à des augmentations de capital.

	Plafonds autorisés	Utilisés	Solde subsistant	Date d'expiration
1) Emissions d'actions ou valeurs mobilières donnant droit à des actions. Plafonds applicables individuellement en cas : - d'émission avec droit préférentiel de souscription des actionnaires (15 ^{ème} résolution) - d'émission avec suppression de ce droit (17 ^{ème} résolution) - d'émission de titres destinés à rémunérer une O.P.E. (15 ^{ème} résolution)	15 M € nominal	NEANT	15 M € nominal	18.08.2011
2) Augmentation de capital par incorporation de réserves, primes, etc... (14 ^{ème} résolution)	15 M € nominal	NEANT	15 M € nominal	18.08.2011
3) Augmentation de capital réservée à des salariés adhérents d'un P.E.E. ou P.P.E.S.V. (18 ^{ème} résolution)	0,3 M € nominal	NEANT	0,3 M € nominal	18.08.2011
4) Plafond global pour l'ensemble de ces délégations (14 ^{ème} et 17 ^{ème} résolution)	15 M € nominal en capital	NEANT	15 M € nominal	18.08.2011

B - Délégations de pouvoirs consenties au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 19 octobre 2010 en vue de procéder à des achats d'actions, et en vue de procéder à des attributions gratuites d'actions dans le cadre des articles L 225-209-1 du code de commerce.

	Plafonds autorisés	Utilisés	Solde	Date d'expiration
1 - Achat d'actions dans la limite de 10 % du capital (1 ^{ère} résolution)	42 363 870 €	55 750 €	42 308 120 €	19/04/2012
2 - Attributions Gratuites d'Action (2 ^{ème} résolution)	10 % du capital soit 1 412 129 actions	205 000 actions	1 207 129 actions	19/06/2013

APPROBATION DE CERTAINES DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES

Au titre des charges visées à l'article 39-4. du code général des impôts, il a été réintégré dans le résultat imposable de l'exercice écoulé une somme de 14 734 euros correspondant à des amortissements excédentaires; l'impôt supporté en raison de ces charges s'élevant à 4 862 euros.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Assemblée Générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2010, s'élevant à la somme de 5 452 817 euros, augmenté du report à nouveau d'un montant de 6 748 069 euros, soit un total de 12 200 886 euros, de la manière suivante :

- au poste « réserve légale » pour 15 194,00 euros
- paiement d'un dividende global de :
(soit 0,30 euro par action) 4 236 387,30 euros
- en report à nouveau le solde de : 7 949 304,70 euros

Le dividende sera mis en paiement à compter du 6 juillet 2011.

Le montant distribué représente douze fois le résultat net consolidé part du groupe

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration décide d'inscrire la somme de 3 932 euros correspondant au montant net des acquisitions d'actions ALES GROUPE au cours de l'exercice 2010, au « poste réserves réglementées, réserves pour actions propres ».

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée rappelle qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au titre des trois précédents exercices :

exercice	dividende global	dividende par action	Montant des revenus distribués éligibles à la réfaction
2007	5.433.730,00 €	0,40 €	0,40 € x nombre d'actions détenues*
2008	4 942 391,30 €	0,35 €	0,40 € x nombre d'actions détenues*
2009	4 236 387,30 €	0,30 €	0,35 € x nombre d'actions détenues*

* nombre d'actions détenues par les personnes physiques et par les sociétés taxées entre les mains de leurs associés personnes physiques

FRANCHISSEMENT DE SEUILS ET DÉCLARATION D'INTENTION

La S.A.S. Avila, détenait au 31/12/2010, 11 377 300 actions soit 80,57 % du capital de la société ALES GROUPE.

La S.A. Tocqueville Finance a déclaré à la société le 28 mai 2010 avoir franchi les seuils statutaires de 4% en capital et 2% en droits de vote en détenant 571 118 titres de ALES GROUPE soit 4,04% du capital et 2,27% des droits de vote.

OPÉRATIONS SUR LES TITRES ALES GROUPE

Aucune opération d'achat ou de vente d'actions n'a été déclarée à la société par ses mandataires sociaux au cours de l'exercice 2010.

RÉGULATION DE COURS

ACQUISITIONS PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

(art L.225.211 du Code de Commerce)

Le 8 octobre 2008, ALES GROUPE a confié à un prestataire de services d'investissements la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur les actions ordinaires de la société ALES GROUPE, selon la Charte de déontologie de l'AFEI et approuvé par l'AMF.

Lors de la mise en place du contrat, 100 000 euros en espèces ont été mis à disposition du compte de liquidité.

Au 31 décembre 2010, ce compte disposait de 5 000 titres, soit 0,03% du capital, et d'une trésorerie de 43 107 euros.

ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Néant.

NOMINATION D'ADMINISTRATEURS AU COURS DE L'EXERCICE

L'Assemblée Générale du 10 juin 2010, a renouvelé le mandat d'administrateur de Mme Thérèse FOSSARD et a nommé un nouvel administrateur en la personne de M Olivier BIANCHI.

JETONS DE PRÉSENCE

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de fixer à 35 000 euros le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice en cours.

TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ ALÈS GROUPE

NATURE DES INDICATIONS EN EUROS	EXERCICE 2006	EXERCICE 2007	EXERCICE 2008	EXERCICE 2009	EXERCICE 2010
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	27 150 094	27 168 650	28 242 236	28 242 582	28 242 582
Nombre d'actions ordinaires existantes	13 575 047	13 584 325	14 121 118	14 121 291	14 121 291
Nombre des actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
- Par exercice de droits de souscription	644 894	635 616	98 823	0	0
II. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	14 128 532	14 880 682	16 602 254	19 695 256	22 569 797
Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	7 080 371	8 795 136	2 416 048	5 638 307	4 254 851
Impôts sur les bénéfices	70 468	(1 476 458)	(1 070 051)	(2 810 748)	(3 148 360)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 846 131	6 367 921	4 219 092	6 668 602	5 452 817
Résultat distribué	5 430 019	5 433 730	4 942 391	4 235 084	* 4 236 387
III. RÉSULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,52	0,76	0,49	0,60	0,52
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,36	0,47	0,31	0,47	0,39
Dividende attribué à chaque action	0,40	0,40	0,35	0,30	*0,30
IV. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	126	124	125	132	131
Montant de la masse salariale de l'exercice	6 302 563	6 829 671	7 020 820	7 668 967	8 610 684
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales,...)	2 887 930	3 281 161	3 428 452	3 608 550	4 331 368

* proposition

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010

BILAN ACTIF

EN MILLIERS D'EUROS

RUBRIQUES	MONTANTS BRUTS 31/12/2010	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS 31/12/2010	MONTANTS NETS 31/12/2010	MONTANTS NETS 31/12/2009
ACTIF NON COURANT				
Ecarts d'acquisition	21 617,1	4 576,9	17 040,2	17 040,2
Immobilisations Incorporelles	50 184,1	16 842,3	33 341,8	32 456,8
Immobilisations Corporelles	56 898,5	36 487,2	20 411,3	20 535,4
Actifs Financiers disponibles à la vente	118,7	117,0	1,7	1,7
Autres Actifs Financiers non courants	1 276,1	164,2	1 111,9	838,3
Instruments dérivés actifs non courants			0,0	0,0
Impôts différés actifs	1 631,1		1 631,1	762,4
TOTAL ACTIF NON COURANT	131 725,6	58 187,6	73 538,0	71 634,8
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours	26 412,0	2 830,9	23 581,1	20 251,6
Créances clients et comptes rattachés	43 456,2	1 486,3	41 969,9	45 166,9
Impôts courants actifs	1 290,4		1 290,4	2 666,2
Autres créances d'exploitation courantes	7 000,4		7 000,4	5 431,8
Autres actifs financiers courants	1 417,8		1 417,8	829,1
Instruments dérivés actifs courants			0,0	206,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	29 080,6		29 080,6	28 555,6
TOTAL ACTIF COURANT	108 657,4	4 317,2	104 340,2	103 107,7
Actifs relevant d'activités arrêtées			0,0	0,0
TOTAL ACTIF	240 383,0	62 504,8	177 878,2	174 742,5

BILAN PASSIF

EN MILLIERS D'EUROS

RUBRIQUES	MONTANTS 31/12/2010	MONTANTS 31/12/2009
CAPITAUX PROPRES		
Capital	28 242,6	28 242,6
Primes liées au capital	25 126,3	25 126,3
Réserves Consolidées - Part du Groupe	35 722,3	33 940,4
Résultat Consolidé - Part du Groupe	343,9	6 921,3
Capitaux Propres - Part du groupe	89 435,1	94 230,6
Intérêts Minoritaires	23,7	650,6
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE	89 458,8	94 881,2
PASSIF NON COURANT		
Provisions pour risques et charges non courants	8 765,3	4 411,8
Emprunts et dettes financières - Part à plus d'un an	22 512,9	14 757,9
Instruments dérivés passifs - non courants	15,3	161,9
Impôts différés passifs	10 265,9	11 665,0
Autres Passifs non courants		
TOTAL PASSIF NON COURANT	41 559,4	30 996,6
PASSIF COURANT		
Emprunts et dettes financières - Part à moins d'un an	9 647,6	14 808,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 296,9	15 004,3
Impôts courants passifs	121,5	1 280,8
Autres dettes d'exploitation courantes	19 731,3	17 693,4
Instruments dérivés passifs courants	62,7	78,2
TOTAL PASSIF COURANT	46 860,0	48 864,7
Passifs relevant d'activités arrêtées		
TOTAL PASSIF	177 878,2	174 742,5

COMPTE DE RÉSULTAT

EN MILLIERS D'EUROS

RUBRIQUES	EXERCICE 2010	EXERCICE 2009	ÉVOLUTION
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	172 964,6	164 607,9	5,1%
Coût des Produits vendus	- 75 531,0	- 72 283,2	4,5%
MARGE BRUTE	97 433,6	92 324,7	5,5%
Frais Marketing et Commerciaux	- 66 444,9	- 58 673,1	13,2%
Frais généraux et administratifs	- 23 328,8	- 20 838,1	12,0%
FRAIS OPÉRATIONNELS	- 89 773,7	- 79 511,2	12,9%
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	7 659,9	12 813,5	- 40,2%
Autres Produits opérationnels	1 263,2	1 211,0	0,0
Autres Charges opérationnelles	- 7 221,5	- 1 601,4	3,5%
Dotation aux provisions des survaleurs			
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	1 701,6	12 423,1	- 86,3%
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	116,2	286,0	- 59,4%
Coûts de l'endettement financier brut	- 320,9	- 500,9	- 35,9%
COÛTS DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	- 204,8	- 214,9	- 4,7%
Autres Produits financiers	24,4	86,0	- 71,6%
Autres Charges financières	- 1 537,1	- 1 521,0	1,1%
RÉSULTAT FINANCIER	- 1 715,5	- 1 649,9	- 4,1%
Impôt sur les bénéfices	360,7	- 3 899,0	109,3%
RÉSULTAT NET DES ACT. POURSUIVIES - SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	344,8	6 874,2	- 95,0%
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence			
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	344,8	6 874,2	
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession			
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	344,8	6 874,2	
Intérêts Minoritaires	0,9	- 47,1	
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	343,9	6 921,3	- 95,0%
<i>Résultat Net par action - Part du Groupe</i>	<i>0,02</i>	<i>0,49</i>	
<i>Résultat Net dilué par action - Part du groupe</i>	<i>0,02</i>	<i>0,49</i>	
<i>Dividendes versés par action</i>	<i>0,30</i>	<i>0,30</i>	

ÉTAT DU RÉSULTAT NET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

EN MILLIERS D'EUROS

	Exercice 2010	Exercice 2009	Evolution
Résultat Net Consolidé de la période	344,8	6 874,2	- 6 529,4
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture de taux	138,9	- 126,2	265,1
Effet d'impôt sur les éléments directement reconnus en capitaux propres	- 48,6	44,2	- 92,8
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	435,1	6 792,2	- 6 357,1
Dont			
Part du groupe	434,2	6 839,3	- 6 405,1
Part des minoritaires	0,9	- 47,1	48,0

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

EN MILLIERS D'EUROS

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Juste valeur instrument de taux	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Capitaux Propres Total
Capitaux propres à la clôture au 31/12/2008 retraités	28 242,3	25 124,3	31 411,0	8 813,3	- 698,5	- 98,5	92 793,9	245,6	93 039,5
Résultat consolidé de l'exercice				6 921,3			6 921,3	- 47,1	6 874,2
Affectation du résultat de l'exercice précédent aux réserves consolidées			8 813,3	- 8 813,3			0,0		0,0
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres						- 82,0	- 82,0		- 82,0
Total des produits et charges comptabilisés				6 921,3		- 82,0	6 839,3	- 47,1	6 792,2
Augmentation de Capital	0,3	1,7					2,0		2,0
Distribution de Dividendes			- 4 943,0				- 4 943,0	- 2,0	- 4 945,0
Variation des écarts de conversion					198,7		198,7	- 19,2	179,5
Correction erreurs exercices antérieurs			- 186,8				- 186,8		- 186,8
Variation des parts d'intérêts sans prise/perte de contrôle des filiales			- 473,5				- 473,5	473,3	- 0,2
Autres Variations							0,0		0,0
Capitaux propres à la clôture au 31/12/2009	28 242,6	25 126,0	34 621,0	6 921,3	- 499,8	- 180,5	94 230,6	650,6	94 881,2
Résultat consolidé de l'exercice				343,9			343,9	0,9	344,8
Affectation du résultat de l'exercice précédent aux réserves consolidées			6 921,3	- 6 921,3			0,0		0,0
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres						90,3	90,3		90,3
Total des produits et charges comptabilisés				343,9		90,3	434,2	0,9	435,1
Augmentation de Capital							0,0		0,0
Distribution de Dividendes			- 4 235,1				- 4 235,1	- 1,3	- 4 236,4
Variation des écarts de conversion					563,7		563,7	- 1,0	564,7
Correction erreurs exercices antérieurs			- 192,6				- 192,6		- 192,6
Actions gratuites			210,0				210,0		210,0
Variation des parts d'intérêts sans prise/perte de contrôle des filiales			- 1 575,7				- 1 575,7	- 627,6	- 2 203,3
Autres Variations							0,0	0,1	0,1
Capitaux propres à la clôture au 31/12/2010	28 242,6	25 126,0	35 748,9	343,9	63,9	- 90,2	89 435,1	23,7	89 435,8

TABLEAU DE FLUX CONSOLIDÉ

EN MILLIERS D'EUROS

	Exercice 2010	Exercice 2009
Résultat Net avant Impôt	- 15,8	10 773,4
Dotation aux Amortissements et provisions sur actifs immobilisés	3 093,3	3 021,4
Dotation aux Amortissements des survaleurs		
Dotation aux Provisions pour R et C	5 633,1	545,0
Reprise de Provisions pour R et C	- 1 243,7	- 1 358,2
Dotation aux Provisions sur Actifs CT	695,8	412,0
Reprise de Provisions sur Actifs CT	- 1 230,4	- 2 611,8
Charges et produits sans effet de trésorerie	6 948,1	8,4
Charges et produits de placement et de financement	1 305,4	941,7
Variation des Stocks	- 2 197,0	11 688,7
Variation du Crédit Client	3 162,6	675,5
Variation autres Actifs CT opérationnels	722,8	1 354,2
Variation du Crédit Fournisseur	2 237,2	- 7 579,7
Variation autres Passifs CT opérationnels	- 772,3	- 672,3
Variation des créances et dettes opérationnelles	3 153,3	5 466,4
Intérêts nets payés	- 1 279,6	- 942,0
Impôts sur le résultat payés	- 1 671,2	- 3 955,6
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	8 440,2	12 292,3
Acquisitions d'immobilisations Corporelles et Incorporelles	- 3 892,3	- 1 895,2
Acquisitions d'immobilisations Financières	- 338,4	- 34,5
Produits nets de cessions d'actifs disponibles à la vente		
Produits nets de cessions d'Immobilisations	275,8	435,7
Dividendes reçus des entreprises associées		
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS	- 3 954,9	- 1 494,0
Dividendes versés	- 4 236,4	- 4 945,0
Augmentation de Capital Ales Groupe S.A.		2,1
Incidence des variations de périmètres sans changement de contrôle	- 2 198,0	
Augmentation des Emprunts	17 566,7	7 661,9
Remboursement des Emprunts	- 10 759,3	- 9 193,0
Augmentation des Emprunts à court terme		
Remboursement des Emprunts à court terme		
Augmentation de l'endettement au titre des crédits baux		
Remboursement de l'endettement au titre des crédits baux	- 855,1	- 763,7
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX FINANCEMENTS	- 482,1	- 7 237,7
VARIATION DE TRESORERIE DE L'EXERCICE	4 003,2	3 560,6
TRESORERIE D'OUVERTURE	24 097,4	20 252,5
TRESORERIE DE CLOTURE	27 970,0	24 097,4
Incidence des variations des cours des devises	- 130,5	284,40

TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT

	Montants 31/12/2010	Variation	Montants 31/12/2009
Trésorerie brute	29 080,6		28 555,6
Soldes bancaires débiteurs et concours bancaires courants	- 1 110,6		- 4 458,2
Trésorerie nette	27 970,0	3 872,6	24 097,4
Endettement financier brut	- 31 049,9		-25 107,7
ENDETTEMENT FINANCIER NET	- 3 079,9	- 2 069,6	- 1 010,3

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

SOMMAIRE

1 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 2010 ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

2 - INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE ET AUX MÉTHODES DE CONSOLIDATION

- 2.1 – Périmètre de consolidation
- 2.2 – Méthodes de consolidation
- 2.3 – Liste des sociétés consolidées
- 2.4 – Date de clôture

3 - PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

- 3.1 – Principes généraux d'évaluation des comptes
- 3.2 – Présentation des comptes
- 3.3 – Changements de méthodes
- 3.4 – Corrections antérieures

4 - NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

4.1 – Notes sur l'actif consolidé

- 4.00 – Conversion des états financiers des sociétés étrangères
- 4.01 – Ecart d'acquisition
- 4.02 – Immobilisations incorporelles
- 4.03 – Immobilisations corporelles
- 4.04 – Actifs financiers disponibles à la vente
- 4.05 – Autres actifs financiers non courants
- 4.06 – Impôts différés actifs
- 4.07 – Stocks
- 4.08 – Créances courantes
- 4.09 – Instruments dérivés actifs
- 4.10 – Trésorerie et équivalents de trésorerie
- 4.11 – Actifs relevant d'activités arrêtées
- 4.12 – Opérations en devises et risque de change

4.2 – Notes sur le passif consolidé

- 4.21 – Provisions pour risques et charges
- 4.22 – Dettes financières et risques sur endettement
- 4.23 – Engagements hors bilan
- 4.24 – Impôts différés passifs
- 4.25 – Instruments dérivés passifs
- 4.26 – Passifs relevant d'activités arrêtées

4.3 – Notes sur le compte de résultat consolidé

- 4.31 – Analyse des frais opérationnels
- 4.32 – Autres produits et charges
- 4.33 – Résultat financier
- 4.34 – Impôts sur les bénéfices
- 4.35 – Résultat des activités arrêtées
- 4.36 – Résultat par action

4.4 – Notes sur le tableau de flux consolidé

- 4.41 – Analyse de la trésorerie nette
- 4.42 – Lignes de crédit non utilisées
- 4.43 – Flux de trésorerie concernant la capacité de production
- 4.44 – Flux de trésorerie concernant les activités arrêtées

4.5 – Autres informations sur les états financiers

- 4.51 – Informations par secteurs géographiques
- 4.52 – Effectifs
- 4.53 – Transactions avec les parties liées
- 4.54 – Capital
- 4.55 – Honoraires des Commissaires aux Comptes

1 - FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE 2010 ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Événements de l'exercice 2010

Le Groupe a réorganisé sa Direction générale avec la nomination de monsieur Bernard Flobert à la fonction de Directeur Général d'Ales groupe SA. Cette réorganisation a pour objectif de redéfinir la stratégie du Groupe et de donner ainsi une nouvelle impulsion à son développement.

Cette nouvelle politique du Groupe se traduit sur 2010 par des investissements importants en conseil en stratégie, en frais de marketing développement en vue de réorienter le

positionnement des marques et la présentation des produits, de marketing opérationnel pour augmenter la présence dans les points de vente, et en renforcement des forces de vente. Ces charges additionnelles, décidées par le Groupe, expliquent l'essentiel des variations des frais marketing et commerciaux et des frais administratifs et généraux.

La mise en place d'une nouvelle équipe de direction s'est également traduite par des départs inhabituellement élevés de directeurs, de responsables de services et de commerciaux, en rupture avec le passé caractérisé par un taux très faible de rotation du personnel. Le coût de ces départs, compte tenu de leur ampleur et de leur caractère exceptionnel, a été enregistré en « autres charges opérationnelles » pour un montant de 2,2 millions d'euros.

De même, la refonte des gammes de produits des deux marques principales du groupe, compte tenu de son ampleur, entraîne des impacts très significatifs dans les comptes du fait, principalement, de l'estimation du coût des retours et de provisions supplémentaires sur les stocks des références arrêtées. Du fait de leur caractère non récurrent, ces coûts ont été également enregistrés en « autres charges opérationnelles », pour la part excédant les coûts constatés à ce titre lors des exercices précédents, pour un montant de 3 millions d'euros, afin de ne pas perturber la lecture des comptes relative à l'activité normale et récurrente du groupe.

Les nouvelles dispositions de la convention collective de la chimie se sont traduites par une augmentation exceptionnelle et non récurrente des provisions pour indemnités de retraite pour un montant de 918 milliers d'euros enregistré en « autres charges opérationnelles ».

Faisant suite à l'Assemblée Générale du 19 octobre 2010 ayant autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des attributions gratuites d'actions au bénéfice de ses dirigeants et de ses salariés, et en vue de mobiliser et de motiver l'équipe dirigeante autour du projet de développement, le Conseil d'Administration du 8 Novembre 2010 a décidé l'attribution de 205 000 actions nouvelles à émettre par la société au bénéfice de certains dirigeants et salariés. L'attribution définitive de ces actions sera soumise à une période d'acquisition de deux ans, courant jusqu'au 8 Novembre 2012, et à une condition de présence dans la société à cette date. Une fois définitivement attribuées, les actions seront indisponibles pendant deux ans. Par ailleurs, le Conseil d'Administration a aussi autorisé l'attribution additionnelle de 400 000 actions par tranches annuelles de 100 000, puis 50 000 de 2012 à 2018, avec une condition de présence et de performance fondée sur l'atteinte d'un chiffre d'affaires consolidé. La société a fait procéder à l'évaluation de la charge correspondante par un cabinet d'actuaire. Il en résulte une charge de 831 milliers d'euros au titre de l'exercice 2010 enregistrée en frais de personnel dans les « frais généraux et administratifs ».

Le groupe a pris la décision de créer une filiale de distribution en Grèce. Cette nouvelle filiale a démarré son activité en Novembre 2010 et généré sur la période un chiffre d'affaires de 979 milliers d'euros.

Afin de prendre totalement le contrôle de la distribution de ses marques sur le marché Américain et de rationaliser son organisation, le Groupe a acquis début 2010 la participation minoritaire dans la filiale Ales Group Inc. Il en résulte une

diminution des intérêts minoritaires de 334 milliers d'euros et un impact négatif sur les capitaux propres – part du groupe de 1 864 milliers d'euros.

Hormis les changements de méthodes tels que décrits au paragraphe 3 ci-après liés aux nouvelles normes applicables ou aux changements de normes, il n'y a pas eu d'autres événements comptables au cours de l'exercice 2010 susceptible d'influer sur la présentation des comptes.

Événements Postérieurs à la clôture des comptes

Le groupe n'a pas identifié d'événement postérieur à la clôture pouvant avoir un impact significatif sur les comptes de l'exercice 2010.

2 - INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE ET AUX MÉTHODES DE CONSOLIDATION

2.1 - Périmètre de consolidation

L'ensemble des sociétés placées sous le contrôle direct ou indirect du Groupe ALES GROUPE est inclus dans le périmètre de consolidation.

Comme indiqué précédemment, Le groupe a pris la décision de créer une filiale de distribution en Grèce. Cette nouvelle filiale, détenue à 100 %, est intégrée dans le périmètre de consolidation.

De même, suite à l'acquisition des intérêts minoritaires, la participation dans la filiale Ales Group Inc est passée de 84,28 % à 100 %.

La participation dans la société Executive Development, qui gère des salons de coiffure en direct ou sous franchise est inférieure à 20 % et le Groupe n'exerce aucun contrôle opérationnel de cette société ; en conséquence, cette participation n'est pas consolidée.

2.2 - Méthodes de consolidation

Les sociétés détenues directement ou indirectement à 40% ou plus, et dont le groupe a le contrôle, sont consolidées par intégration globale.

2.3 - Liste des sociétés consolidées

La liste des sociétés consolidées figure en annexe.

2.4 - Date de clôture

L'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôture ses comptes au 31 décembre.

3 - PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

3.1 - Principes généraux d'évaluation des comptes

a - Principes généraux

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés du Groupe ALES GROUPE ont été établis

conformément aux normes internationales d'information financière IFRS et aux interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes.

Les normes IFRS ont été appliquées avec effet rétrospectif au 1^{er} janvier 2004, y compris les normes IAS 32 et IAS 39, à l'exception d'une exemption prévue par la norme IFRS 1 sur la première application des normes IFRS : évaluation à la juste valeur au 1^{er} janvier 2004 de certains terrains et constructions, celles-ci constituant le coût historique par convention. L'impact définitif du passage au référentiel IFRS a fait l'objet d'une description détaillée dans l'annexe aux états financiers au 31 décembre 2005.

Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles appliquées dans les états financiers annuels au 31 décembre 2009, à l'exception des changements de méthodes décrits ci-après.

Nouvelles normes et interprétations applicables ou appliquées à compter du 1^{er} janvier 2010

Le groupe a appliqué les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivantes à compter de l'ouverture de l'exercice 2010 :

- IAS 27 révisée – Etats financiers consolidés et individuels (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2009) ;
- IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises (applicable aux regroupements d'entreprises dont la date d'acquisition est sur le premier exercice ouvert à compter du 1^{er} juillet 2009) ;

D'application prospective, ces révisions ont été sans incidence sur la comptabilisation des regroupements et des variations de pourcentages d'intérêts antérieurs au 1^{er} janvier 2010 lesquelles ont été comptabilisées selon les principes comptables définis par IFRS 3 et IAS 27.

- Améliorations annuelles des normes IFRS (mai 2008) – amendement d'IFRS 5 relatif au reclassement en « actifs détenus en vue de la vente » de tous les actifs et passifs d'une filiale destinée à être cédée même si le groupe conserve un intérêt résiduel. Cet amendement est applicable en même temps qu'IAS 27R et IFRS 3R;
- Amendement IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation « éléments éligibles à une opération de couverture » (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2009);
- IFRIC 17 – Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2009);
- IFRIC 18 - Transferts d'actifs provenant de clients (applicable aux transactions postérieures au 1^{er} juillet 2009) ;
- Amendement IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions : transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2010) ;
- Améliorations annuelles des normes IFRS (16 avril 2009), applicables majoritairement aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2010. L'amélioration

portant sur la norme IFRS 8 qui supprime l'obligation de présenter les actifs sectoriels.

A l'exception des normes IFRS 3R et IAS 27R, d'application prospective, ces nouveaux textes publiés par l'IASB n'ont pas eu d'incidence sur les comptes du Groupe.

S'agissant de l'adoption des normes IFRS 3R et IAS 27R, les règles et méthodes comptables applicables au traitement des regroupements d'entreprises et de l'intégration des filiales et des transactions portant sur les filiales ont été mises à jour (voir cf. note 3.3 « changements de méthode », ci-après).

Normes et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur

Textes adoptés par l'Union Européenne à la date de clôture

- IFRIC 19 – Extinction des passifs financiers avec des instruments de capitaux propres (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2010) ;
- Amendement IAS 32 – Instruments financiers : présentation « Classement des émissions de droits » (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} février 2010) ;
- Amendement IFRIC 14 – Paiements d'avance d'exigences de financement minimal (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2011) ;
- IAS 24 révisée – Information relative aux parties liées (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2011).

Le Groupe n'a appliqué aucune de ces nouvelles normes ou interprétations par anticipation et n'anticipe pas d'impact significatif sur ses états financiers.

Textes non adoptés par l'Union Européenne à la date de clôture

Sous réserve de leur adoption définitive par l'Union européenne, les normes, amendements de normes et interprétations, publiées par l'IASB et présentées ci-dessous, sont d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2011 (à l'exception de l'amendement IAS 12 et d'IFRS 9).

Le Groupe est actuellement en cours d'appréciation des impacts, consécutifs à la première application de ces nouveaux textes :

- IFRS 9 – Instruments financiers : classification et évaluation (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013) ;
- Amendement IAS 12 – Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents (applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2012) ;
- Amendement IFRS 7 « Instruments financiers » : informations à fournir – Transferts d'actifs financiers (applicable à compter du 1^{er} juillet 2011) ;
- Améliorations annuelles des normes IFRS (6 mai 2010), applicables au Groupe à compter du 1^{er} janvier 2011.

b - Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés requiert de la part de la Direction du Groupe l'utilisation d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'impacter les montants qui figurent dans ces états financiers et annexes. Ces estimations sont fondées sur le jugement et les informations

disponibles à la date d'établissement des comptes. Les résultats définitifs des opérations pour lesquels la Direction a eu recours à des estimations pourront s'avérer différents des estimations notamment sur la détermination des provisions pour risques et charges et les tests de dépréciation sur les actifs incorporels.

Les postes concernés s'élèvent au 31 décembre 2010 à 8,8 millions d'euros pour les provisions pour risques et charges (cf note 4.21) et à 50,4 millions d'euros net pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles non amortissables (cf notes 4.01 et 4.02).

c - Instruments financiers (IAS 32 et IAS 39)

• Classification des actifs financiers

Les titres de participation non consolidés ainsi que les titres de placement sont enregistrés en "Actifs financiers disponibles à la vente". Néanmoins, les parts d'OPCVM de trésorerie et des placements mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentant pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêts sont compris dans la trésorerie.

Les "Actifs Financiers disponibles à la vente" sont valorisés à leur juste valeur et les gains et pertes latents sont directement enregistrés en capitaux propres sur la ligne "juste valeur par situation nette". Si la perte latente est représentative d'une baisse durable, cette perte est comptabilisée en résultat. Les titres de participation correspondant à des titres non cotés sont maintenus au bilan à leur coût d'acquisition si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable et en l'absence d'indice de dépréciation.

• Comptabilité de couverture

La comptabilité de couverture est applicable si :

- La relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place.
- L'efficacité de la relation de couverture est démontrée par des tests prospectifs et rétrospectifs.

Dés lors que le principe de la comptabilité de couverture est applicable, les instruments financiers sont enregistrés comme suit :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée au compte de résultat où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture dans la mesure de leur efficacité. Cette règle est notamment appliquée aux instruments financiers de couverture des créances clients en devises.

En dépit de l'amendement d'IAS 39 sur les transactions intra-groupes qui rend possible l'application de la comptabilité de couverture pour les opérations visant à couvrir des transactions intra-groupes hautement probables, le Groupe continue d'exclure de la comptabilité de couverture les couvertures de flux de trésorerie se rapportant à des flux intragroupes. Cette règle est notamment appliquée pour l'enregistrement des variations de valeur des instruments de couverture des prévisions de facturations intragroupes en devises.

- pour les couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en capitaux propres, la variation de valeur de la part inefficace étant comptabilisée en produits et charges financiers. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts. Cette règle est notamment appliquée aux couvertures de taux sur emprunts.

Enfin, la variation de valeur des instruments financiers non éligibles à la comptabilité de couverture est enregistrée au compte de résultat.

d - Frais de recherche et développement (IAS 38)

La norme IAS 38 impose de comptabiliser les frais de développement et les brevets créés en interne à l'actif au cas où la société concernée remplirait six conditions cumulatives énoncées par la norme.

Le Groupe ne remplit pas cumulativement ces conditions et enregistre directement en charge ses frais de recherche et développement.

3.2 - Présentation des comptes

a - Présentation du bilan

L'application de la norme IAS 1 "Présentation des états Financiers" rend obligatoire la présentation du bilan selon un classement entre éléments courants et non courants.

Les actifs et passifs relatifs au cycle d'exploitation ainsi que les éléments dont l'échéance est inférieure à 12 mois sont présentés dans les éléments courants.

b - Présentation du Compte de résultat

Le compte de résultat consolidé est présenté par fonction. Cette présentation est celle couramment adoptée dans le secteur de la cosmétique et facilite l'élaboration de l'information sectorielle requise par IFRS 8.

Les principaux agrégats du compte de résultat sont les suivants :

Chiffre d'affaires net (ou produit des activités ordinaires)

Il correspond aux ventes de produits et de prestations déduction faite des ristournes et remises y compris les remises de fin d'année, et après prise en compte de la variation des provisions pour retours.

Coût des produits vendus

Il correspond à la somme des achats, frais sur achats, frais de production, de recherche et développement, de logistique, ainsi que les redevances dues à des tiers, au titre des prestations et produits livrés aux clients. Les échantillons et articles promotionnels livrés aux clients sont considérés par le groupe comme un complément du prix de revient et inclus à ce titre dans le coût des produits vendus.

Frais marketing et commerciaux

Ce poste inclut l'ensemble des frais marketing et de formation alloués au développement des marques, les frais des forces de vente et des services commerciaux support.

Frais généraux et administratifs

Ce poste inclut les frais d'administration générale de services généraux et de siège, les frais informatiques autres que ceux dédiés à la production et à la logistique, et les frais immobiliers autres que ceux dédiés à la production et à la logistique.

Autres produits opérationnels et autres charges opérationnelles

Ils incluent les plus ou moins values de cession, les dépréciations des actifs incorporels et écarts d'acquisition ainsi que les revenus et charges non récurrents relevant de l'exploitation qui enregistrent les effets des événements majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs.

Résultat Financier

Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier net, les autres produits et charges financiers et le résultat de change.

- Le coût de l'endettement financier net inclut, d'une part les charges d'intérêt sur emprunt et opérations de couverture ainsi que la variation de valeur des instruments de couverture afférant à ces emprunts portée en résultat, et d'autre part les produits de trésorerie et équivalents de trésorerie.

- Les autres produits et charges financiers incluent les dividendes reçus et plus et moins values de cession de titres non consolidés, les produits sur prêts, les commissions bancaires, les autres frais et produits financiers divers.

- Le résultat de change inclut l'ensemble des profits et pertes de change y compris les variations de juste valeur des instruments de couverture de change portées en résultat.

Résultat des activités arrêtées

Cette rubrique comprend les plus et moins values de cession et les résultats de la période des activités arrêtées.

Conformément à la norme IFRS 5, une activité arrêtée serait classée dans cette rubrique dès lors qu'elle constituerait une ligne d'activité ou une zone géographique distincte pour le Groupe.

c - Présentation du tableau de flux

Le choix de la présentation du tableau de flux est la méthode indirecte qui part du résultat net avant impôt.

Les intérêts sont classés en flux de trésorerie opérationnelle comme le permet la norme IAS 7.

d - Présentation de l'information sectorielle

Le Groupe a mis en oeuvre la norme IFRS 8. Les modalités de présentation des secteurs opérationnels retenus par le Groupe sont présentées au paragraphe 4.51

3.3 - Changements de méthodes

Présentation des états financiers : IAS 1 révisée

Les versions révisées d'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et d'IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels » sont d'application obligatoire pour le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2010. Leur application est prospective. Ainsi, les regroupements antérieurs au 1^{er} janvier 2010 restent comptabilisés selon les principes comptables retenus lors de l'élaboration des états financiers au 31 décembre 2009 et n'ont donc pas été affectés par l'application de ces nouvelles normes.

En revanche, ces deux textes modifient sensiblement la façon dont les regroupements et les variations d'intérêts dans une filiale (avec et sans perte de contrôle) sont comptabilisés. Les principaux changements affectant la comptabilisation des regroupements concernent l'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle (« intérêts minoritaires »), la comptabilisation des frais de transaction, la comptabilisation initiale et ultérieure des clauses de rémunération éventuelle, et les acquisitions par étape.

En ce qui concerne IAS 27R, les modifications essentielles portent sur la comptabilisation des pertes de contrôle en résultat, et les variations de pourcentages d'intérêt sans perte de contrôle qui sont directement affectées en capitaux propres. Ainsi, au cours de l'exercice 2010, le Groupe a acquis les 20% complémentaires de la filiale USA et a enregistré la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires en variation des capitaux propres conformément à IAS 27 révisée.

La nouvelle norme IAS 27 révisée a induit un amendement de la norme IAS 7 « Etat des flux de trésorerie », applicable de manière rétrospective. Les flux de trésorerie provenant de l'obtention ou de la perte de contrôle dans une filiale sont affectés aux flux nets de trésorerie des activités d'investissements alors que les flux de trésorerie provenant de variations de parts d'intérêts dans une filiale intégrée globalement, qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle (cette notion englobant les augmentations de parts d'intérêts), sont intégrés dans les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement.

Ces changements de méthode n'ont pas eu d'impact sur le comparatif des comptes.

3.4 - Corrections antérieures

Diverses erreurs, individuellement non significatives impactent négativement les capitaux propres – part du groupe pour 192,7 milliers d'euros

4 - NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

4.1 - Notes sur l'actif consolidé

4.00 - Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les bilans des sociétés étrangères ont été convertis en euros, selon la méthode du taux de clôture. Les comptes de résultat des mêmes sociétés sont convertis aux taux moyens de l'exercice. Les écarts de conversion sont inscrits sur une ligne spécifique dans les capitaux propres.

Les cours retenus sont les suivants :

Devises	Taux de clôture 31.12.10	Taux moyen de l'exercice	Taux d'ouverture 01.01.10
USD	1,3362	1,3268	1,4406
GBP	0,8607	0,8583	0,8881
CAD	1,3322	1,3669	1,5128
PLN	3,9750	3,9966	4,1045
CHF	1,2504	1,3823	1,4836

Analyse de la variation de l'écart de conversion

En Milliers d'Euros	31/12/10	31/12/09	Variation
Ales Group Inc	-444	-530	86
Ales Group UK	20	-11	31
Ales Group Canada	242	107	135
Ales groupe Polska	-27	-50	23
Ales groupe Suisse	148	25	123
Autres Filiales	-39	-37	-2
Total part du Groupe	- 100	- 496	396
Ales Group Inc	2	-187	189
Ales Group Canada	-	21	-21
Autres filiales	-29	-29	-
Total part des minoritaires	-27	-195	168

4.01 - Ecart d'acquisition

Détermination des écarts

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du coût des titres des sociétés consolidées sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition.

Conformément à IAS 36, les écarts d'acquisition ainsi que les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet de tests de dépréciation ("impairments tests") au moins une fois par an à la clôture de l'exercice compte tenu du caractère significatif du dernier trimestre dans la saisonnalité de l'activité. Néanmoins, si des indices significatifs de perte de valeur apparaissent en cours d'exercice, le Groupe procéderait à une dépréciation de l'actif concerné dès l'arrêt des comptes.

Toute dépréciation constatée sur un écart d'acquisition est irréversible.

Détermination des indices de pertes de valeur

Les indices de perte de valeur utilisés dans le groupe dépendent de la nature des actifs :

- Pour les actifs incorporels et notamment les marques : évolution du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant générés par l'actif en retrait significatif par rapport au budget et au plan opérationnel prévu en début d'exercice.

- Pour les actifs immobiliers non industriels : évolution négative du marché d'actifs comparables pouvant conduire à une valeur de réalisation inférieure à la valeur nette comptable.

- Pour les actifs industriels et autres actifs corporels : arrêt d'exploitation de l'actif.

Détermination des U.G.T.

Les "impairments tests" s'appuient sur des regroupements d'unités génératrices de trésorerie appréciées au niveau des marques. Ils consistent à comparer la valeur nette comptable et la valeur recouvrable, celle-ci étant la plus élevée du prix de vente net et de la valeur d'utilité (valeur actualisée des flux de trésorerie futurs), dans la mesure où ces deux valeurs peuvent être approchées.

Pour chaque unité génératrice de trésorerie, le flux de trésorerie correspond à la somme du résultat opérationnel avant impôt, des dotations nettes aux amortissements et aux provisions, des investissements nets et de la variation du besoin en fonds de roulement avant impôts. Ces flux de trésorerie sont estimés sur la base de budgets établis sur 5 ans maximum, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant de 1,5%, et actualisés. La valeur terminale est déterminée sur la base du dernier flux extrapolé.

Le taux d'actualisation est un taux avant impôt qui correspond au taux de l'OAT 10 ans à la date du calcul majoré d'une prime de risque (soit 3,362 % majoré de 6 % au 31 décembre 2010).

Les taux de croissance utilisés pour les projections de flux de trésorerie reflètent la disparité des progressions attendues par activité. L'impact de la crise économique en cours est pris en compte dans les taux de croissance utilisés pour 2010.

La variation des taux de +/- 0,5 % du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini ne modifie pas la valeur recouvrable au point de la rendre inférieure à la valeur comptable.

Le Groupe recourt ponctuellement à des expertises externes afin de conforter ses propres évaluations.

Variation des écarts d'acquisitions

En Milliers d'Euros	31/12/09	Variation	31/12/10
Ecarts d'acquisitions			
Impôts différés attachés aux marques			
Brut	18 017	0	18 017
Impairment	- 4 576	0	- 4 576
Net	13 441	0	13 441
Ecarts d'acquisition autres	3 599	0	3 599
Total Net	17 040	0	17 040

Lors de la mise en application des normes IFRS, et pour l'établissement de son bilan d'ouverture, le Groupe avait opté pour l'application rétrospective de ses regroupements d'entreprise antérieurs au 1^{er} janvier 2004.

En application d'IAS 12, les impôts différés passifs antérieurement non comptabilisés en principes français au titre des différences temporaires relatives à des marques acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprise et non cessibles séparément de l'entreprise acquise, ont été comptabilisés dans le bilan d'ouverture IFRS au 01-01-04. Dans le cadre de l'application rétrospective de IFRS 3, l'impact de cet ajustement d'impôts différés passifs a été inscrit en écart d'acquisition pour un montant de 18 017 milliers d'euros.

L'impôt différé relatif à la marque CARON pour 4 576 milliers d'euros a été totalement déprécié.

Ainsi, le poste comprend essentiellement les impôts différés attachés aux marques pour un montant net de 13 441 milliers d'euros.

Les autres écarts d'acquisition proviennent d'écarts antérieurement constatés sur la société Ducastel (1 495 milliers d'euros), sur la filiale Ales groupe GmbH (1 037 milliers d'euros), et au reclassement en écart d'acquisition de l'écart de première consolidation sur Ducastel antérieurement affecté au fonds de commerce (1 067 milliers d'euros). Le reporting interne permet de tester ces "autres écarts d'acquisitions" au niveau de l'UGT Ducastel.

4.02 - Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles non amortissables

Elles sont essentiellement constituées par les valeurs affectées aux marques détenues par le Groupe ainsi qu'aux droits aux baux.

Conformément à IAS 36, les immobilisations incorporelles font l'objet d'une dépréciation dès lors que les "impairments tests" font apparaître une perte de valeur (Cf 4.01)

Pour les marques PHYTO et LIERAC, le groupe a déterminé la valeur recouvrable à partir de la valeur d'utilité basée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des U.G.T.

Pour la marque CARON, le groupe a reconduit la méthode d'évaluation fondée sur les redevances implicites appliquées lors des exercices précédents, par un expert indépendant. Les redevances implicites sont calculées à partir d'un taux de redevance de 6 %, communément utilisé dans le secteur Luxe-Parfums et actualisées à 8 % sur 10 ans.

Au 31/12/2010 les impairments tests ne font pas apparaître de perte de valeur sur les immobilisations incorporelles et les écarts d'acquisitions.

Les droits aux baux des boutiques situées avenue Montaigne et rue du Faubourg Saint Honoré sont inscrits en immobilisations incorporelles conformément à la norme IAS 38. Le Groupe ne les amortit pas compte tenu de l'existence d'un réel marché actif.

Immobilisations incorporelles amortissables

Les immobilisations incorporelles amortissables sont constituées essentiellement de :

- Logiciels amortis sur une durée de 1 à 5 ans.

- Frais de dépôts sur marques acquises amortis sur la durée du dépôt.

Les frais de recherche et développement sont intégralement passés en charges ainsi que les frais relatifs à la propriété industrielle développée en interne par le groupe.

Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit (montants en milliers d'Euros) :

Variation des Immobilisations Incorporelles

	31/12/09	Augmentation	Diminution	31/12/10
Marques				
Brut	43 788	750		44 538
Impairment	- 13 136			- 13 136
Net	30 652	750		31 402
Droits au Bail				
Brut	875	120		995
Depreciation	- 120			- 120
Net	755	120		875
Brut total	44 663	870		45 533
Impairment total	- 13 256			- 13 256
Net total	31 407	870		32 277
Logiciels et autres immobilisations				
Brut	4 084	539	-22	4 601
Amortissements	- 3 035	- 524	18	- 3 537
Net	1 049	15	- 4	1 064
Total Immobilisations Incorporelles				
Brut	48 748	1 459	- 22	50 184
Impairment/				
Amortissement	- 16 291	- 570	18	- 16 842
Net	32 457	889	- 4	33 342

4.03 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Lors de la première application des normes IFRS, le Groupe a opté pour la réévaluation de certaines immobilisations comme décrit au paragraphe 3-1 a, les justes valeurs devenant ainsi le coût historique par convention. Les autres immobilisations ont été conservées à leur coût d'entrée historique.

Le groupe applique la méthode de comptabilisation des immobilisations par composants.

Les amortissements sont constatés en diminution de la valeur brute des immobilisations et sont calculés en fonction des durées d'utilisation estimées des biens, ces dernières pouvant être adaptées en fonction du degré d'utilisation des biens.

Aucune valeur résiduelle n'a été retenue en l'absence d'élément permettant de les déterminer de façon fiable.

Les durées d'amortissement en mode linéaire retenues par le groupe sont les suivantes :

Types d'immobilisations Corporelles	Durées
Immeubles à usage de bureau	50 ans
Constructions et aménagements :	
- Gros Œuvre	30 ans
- Clos/Couverts	30 ans
- Lots techniques	20 ans
- Second Œuvre	10 ans
Installations techniques	10 ans
Matériels techniques	5 à 10 ans
Autres Immobilisations Corporelles	5 à 10 ans

Location financement

Les biens utilisés par le groupe dans le cadre d'un contrat de location financement sont traités dans le bilan et le compte de résultat consolidé comme s'ils avaient été acquis par emprunt. En conséquence, les postes d'immobilisations corporelles incorporent les montants financés à l'origine par le bailleur en contrepartie d'un emprunt inscrit au passif.

Les annuités de loyer sont éliminées et remplacées :

- par une dotation aux amortissements correspondant aux immobilisations concernées,
- par une charge financière relative à l'emprunt.

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit (montants en milliers d'Euros) :

Variation des Immobilisations Corporelles

	31/12/09	Augmentation	Diminution	31/12/10
VALEURS BRUTES				
Terrains	2 075	13	- 33	2 055
Terrains en Crédit-bail	1 279			1 279
Constructions	20 316	232	- 25	20 523
Constructions en Crédit-bail	10 380			10 380
Installations techniques matériel/outillage	12 632	1 667	- 955	13 344
Autres immobilisations corporelles	8 175	689	328	9 193
En Cours, avances et acomptes	15	111	- 1	125
TOTAL	54 873	2 712	- 686	56 899
AMORTISSEMENTS				
Terrains	63	10		73
Terrains en Crédit-bail				
Constructions	12 206	939	- 3	13 142
Constructions en Crédit-bail	4 683	378		5 061
Installations techniques matériel/outillage	10 626	713	- 272	11 066
Autres immobilisations corporelles	6 759	606	- 220	7 145
En Cours, avances et acomptes				
TOTAL	34 338	2 646	- 496	36 488

VALEURS NETTES

Terrains	2 011	3	- 33	1 980
Terrains en Crédit-bail	1 279			1 279
Constructions	8 111	- 707	- 22	7 382
Constructions en Crédit-bail	5 697	- 378		5 319
Installations techniques matériel/outillage	2 006	954	- 683	2 277
Autres immobilisations corporelles	1 416	83	548	2 047
En Cours, avances et acomptes	15	111	- 1	126
TOTAL	20 535	66	- 191	20 411

Les principaux investissements concernent l'aménagement et l'équipement des sites industriels ainsi que l'aménagement de locaux commerciaux.

4.04 - Actifs financiers disponibles à la vente

Ils sont essentiellement constitués par la participation dans la société Executive Development soit 119 milliers d'euros laquelle a été dépréciée pour 117 milliers d'euros compte tenu de la valeur probable de réalisation de cet actif.

4.05 - Autres Actifs financiers non courants

Ils comprennent divers prêts et dépôts et cautionnements versés ainsi que les avances en compte courant à la société Executive Development pour 164 milliers d'euros lesquelles sont intégralement provisionnées.

4.06 - Impôts Différés Actifs

Ils proviennent des impôts différés constatés au titre des filiales étrangères dès lors que celles-ci présentent une rentabilité durablement positive et/ou que le calendrier de consommation de ces impôts peut s'effectuer dans un délai raisonnable.

Ils se répartissent comme suit :

En Milliers d'Euros	31/12/09	31/12/10	Variation
Ales groupe USA	297	842	545
Ales groupe Italie	465	766	301
Ales groupe Portugal	-	23	23
TOTAL	762	1 631	869

Le groupe dispose 5 057 K€ de déficits reportables

Les échéances de ces déficits se situent majoritairement au-delà de 2015.

4.07 - Stocks

Les stocks sont valorisés selon la méthode du Prix Moyen Pondéré. L'évolution des outils de gestion nous a conduit à affiner notre approche des prix de revient industriels (hors Parfums Caron). Au titre de cet exercice, des clés de répartition des frais directs et indirects ont été modifiées, afin de mieux prendre en compte les éléments liés à la production et à son ordonnancement. En conséquence, cette modification constitue, selon IAS 8, un changement d'estimation dont l'impact au 31 décembre 2010 présente une variation positive de 177 K euros en comparaison de l'exercice précédent, soit 0,6% des stocks bruts consolidés.

Les stocks font l'objet d'une provision pour dépréciation dès lors que la valeur probable de réalisation devient inférieure au prix de revient. Il s'agit essentiellement de produits dont la péremption devient probable ou de produits dont la commercialisation est arrêtée ou décidée.

Les stocks s'analysent comme suit **en Milliers d'Euros**

	Valeur brute 31/12/10	Dépréciation 31/12/10	Valeur nette 31/12/10	Valeur nette 31/12/09	Variation
Matières Premières et composants	11 743	- 1 463	10 280	9 237	1 043
En Cours	931	- 206	725	582	143
Produits Finis	13 738	- 1 162	12 576	10 433	2 143
TOTAL	26 412	- 2 831	23 581	20 252	3 329

Au 31 12 2010, les dotations aux dépréciations des stocks s'élevaient à 346 milliers d'euros et les reprises à 1 145 milliers d'euros.

La méthode de valorisation utilisée par le groupe exclut tout risque de surévaluation des stocks du à la sous activité industrielle.

4.08 - Créances courantes

Les créances courantes s'analysent comme suit **en Milliers d'Euros**

	Valeur brute 31/12/10	Dépréciation 31/12/10	Valeur nette 31/12/10	Valeur nette 31/12/09	Variation
Créances Clients	43 456	- 1 486	41 970	45 167	- 3 197
Impôts courants actifs (1)	1 290		1 290	2 666	- 1 376
Autres créances courantes (2)	5 692		5 692	3 834	1 858
Charges Constatées d'avance	1 308		1 308	1 598	- 290
Autres Actifs Financiers Courants (3)	1 418		1 418	829	589
TOTAL	53 164	- 1 486	51 678	54 094	- 2 416

(1) Ce poste est composé essentiellement des acomptes d'impôt versés par la holding pour 1 158 milliers d'euros et par la filiale Portugaise pour 68 milliers d'euros.

(2) Les autres créances courantes incluent les créances sur l'Etat au titre de la TVA pour 4 688 milliers d'euros

(3) Les autres actifs financiers courants correspondent à des créances clients encaissées mais non encore disponibles sur le marché allemand.

4.09 - Instruments dérivés actifs

Le montant inscrit en instrument dérivé actif correspond à la valorisation au 31 décembre 2010 des opérations de couverture de change sur les activités commerciales et les prêts à court terme en devises accordés à certaines filiales.

4.10 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste regroupe les liquidités en comptes courants bancaires, les parts d'OPCVM de trésorerie et les placements mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentant pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

L'essentiel des parts d'OPCVM au 31 décembre 2010 provient de la société mère, leur coût historique correspond à la juste valeur, compte tenu de la cession puis du rachat au 31/12/2010 du portefeuille.

Les découverts bancaires sont inclus dans le poste « Emprunts et dettes financières - part à moins d'un an ».

4.11 - Actifs relevant d'activités arrêtées

Néant au 31 décembre 2010.

4.12 - Opérations en devises et risque de change

Le groupe facture ses filiales étrangères hors zone euro dans leur devise. Ces facturations sont couvertes systématiquement par des ventes à terme.

De plus, les budgets de vente à ces filiales sont couverts par des options dès lors qu'ils représentent un risque jugé significatif. Au 31 décembre 2010, le budget de ventes jusqu'au 30 septembre 2011 est couvert à hauteur de 4 500 000 USD par des tunnels dont les limites sont les suivantes :

- 1 500 000 USD : 1,39/1,19 échéance 31/03/11

- 1 500 000 USD : 1,40/1,20 échéance 30/06/11

- 1 500 000 USD : 1,39/1,1345 échéance 30/09/11

Le groupe accorde également des prêts à court terme en devises à certaines filiales de distribution. Ces prêts sont couverts par des opérations à terme

Les instruments de couverture de change sont valorisés et présentés conformément aux normes IAS 32/39. L'application de ces règles au groupe est décrite au § 3.1 c.

Les instruments de couverture sur les prévisions de facturation en devises portant sur des flux inter compagnies, la variation de leur valorisation a été intégralement portée en résultat.

Position de change au 31 décembre 2010 (hors ajustements de fin d'année en application des conventions de prix de transfert):

	Montants en milliers de devises			
	USD	CAD	PLN	GBP
Actifs en devises	9 771	169	532	827
Passifs en devises				
Position Nette avant gestion	9 771	169	532	827
Position de couverture	9 450	185	420	830
Position Nette après gestion	321	- 16	112	- 3

Comme précédemment indiqué, le risque principal concerne l'USD. La facturation à la filiale ALES GROUPE INC est estimée à 7000 milliers d'USD par an. Le cours moyen constaté en 2010 est de 1,3268.

Sur la base des couvertures existant au 31 décembre 2010, une variation de plus ou moins 10 % de l'USD par rapport à ce cours moyen aurait les effets suivants sur la marge consolidée

Montants en milliers d'euros

Cours moyen USD 2011	Effet sur la marge
1,45948	- 931
1,19412	+ 1 699

Les filiales étrangères facturent la totalité de leurs clients en devise locale.

Les chiffres d'affaires réalisés localement au 31/12/2010 sont les suivants :

Montants en milliers de devises

	Montants	Devise
USA	19 303	USD
Allemagne	10 066	Euro
Italie	31 732	Euro
Belgique	3 755	Euro
Angleterre	1 189	GBP
Canada	4 647	CAD
Espagne	2 880	Euro
Pologne	8 179	PLN
Suisse	1 121	CHF
Grèce	979	Euro
Portugal	6 075	Euro

4.2 - Notes sur le passif consolidé

4.21 - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'analysent comme suit :

Montants en Milliers d'Euros

	31/12/10	31/12/09	Variation
Provisions pour litiges et charges diverses (1)	2 024	1 636	388
Provisions pour indemnités de fin de carrière et médailles du travail (2)	3 725	2 775	950
Provision pour réorganisation des gammes de produits (3)	3 016		3 016
TOTAL	8 765	4 411	4 354

4.22 - Dettes financières et risques sur endettement

Le montant des Dettes Financières ventilé par échéance s'analyse comme suit :

en Milliers d'Euros

	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total à plus d'1 an 31.12.10	Total 31.12.10	Total 31.12.09
Emprunts Bancaires à Moyen Terme	7 360	18 936	1 217	20 153	27 513	20 698
Crédit baux	810	105		105	915	1 709
Emprunts Bancaires à Court Terme et intérêts courus sur emprunts	136				136	2 595
Banques créditrices et Intérêts courus	1 031				1 031	1 866
Participation et autres emprunts	311	2 255		2 255	2 566	2 700
TOTAL	9 648	21 296	1 217	22 513	32 161	29 565

(1) Ces provisions concernent des résiliations de contrats avec des agents sur le marché Italien pour 1 129 milliers d'euros, les charges liées à la fermeture du local de formation situé rue de la Boétie à Paris pour 128 milliers d'euros (loyers restant à courir et la dépréciation du droit au bail), des litiges prud'homaux pour 161 milliers d'euros et divers risques et litiges sans incidence majeure.

(2) Provisions pour indemnités de fin de carrière et médailles du travail.

Il existe dans le Groupe des régimes de retraite créant des engagements différés en France et en Italie.

Le montant des indemnités de fin de carrière incluant les médailles du travail a été évalué au 31/12/10 à 3 387 milliers d'Euros pour les sociétés françaises et 338 milliers d'euros pour la filiale Italienne contre 2 469 et 306 milliers d'Euros au 31/12/09. L'évolution importante de la provision relative aux sociétés Françaises est due à la prise en compte des nouvelles dispositions de la convention collective de la chimie.

En France, le Groupe a pris des engagements vis-à-vis de ses salariés en matière de retraite et de médailles du travail.

Les primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail pendant la période de travail des salariés font l'objet d'une provision évaluée en tenant compte des probabilités que les salariés atteignent l'ancienneté requise et est actualisée.

Compte tenu des dispositions de la convention collective, le calcul des engagements pour indemnités de retraite prend en compte, pour chaque employé, les éléments suivants :

- le salaire
- l'ancienneté
- des catégories d'âge conformes aux normes du secteur d'activité
- une probabilité de départ à l'âge de 65 ans
- un taux de rotation par catégorie d'âge
- un taux annuel moyen d'évolution des salaires
- un taux d'actualisation

Pour la clôture des comptes au 31 décembre 2010, les paramètres suivants ont été utilisés :

Taux d'actualisation : 4,68% (taux de rendement des obligations de première catégorie : iBoxx e Corporates AA 10+). Au 31 décembre 2009, le groupe avait utilisé un taux d'actualisation de 5,09 %.

Taux annuel moyen d'augmentation des salaires : 1,50 %

Les tables de mortalité et de turn over sont celles de l'INSEE et de l'INED

Enfin, les provisions pour indemnités de retraite des sociétés Françaises sont calculées charges sociales incluses avant impôt différé.

Aucun autre engagement, et notamment en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées, n'a été contracté au profit des dirigeants, des organes d'administration, de direction ou de surveillance.

(3) Le Groupe a pris la décision d'opérer une refonte des gammes de produits des marques Phyto et Liérac : simplification des lignes de produits, changement des packagings, adjonction de nouvelles références. Ces changements décidés au 2^{ème} semestre 2010 et validés par le Conseil d'Administration du 29 décembre 2010 seront mis en œuvre en France et dans les filiales Européennes progressivement au cours de l'exercice 2011. Les charges exceptionnelles liées aux reprises de produits supprimés, en excédent des retours normalement constatés à chaque clôture, et les frais de repackaging des produits repris sur les points de vente mais maintenus dans l'offre commerciale ont fait l'objet d'estimations et ont donné lieu à la constitution d'une provision exceptionnelle pour charge de 3 016 Keuros au 31/12/10. Compte tenu de son ampleur et de son caractère non récurrent, cette provision a été enregistrée dans les « autres produits et charges ».

Dettes Financières assorties de Covenants

Un certain nombre de lignes de crédit bancaires sont assorties de covenants

Milliers d'Euros

Montant à l'origine	Capital restant dû	Échéance Finale	Descriptif des covenants
3 000,0	300,0	01/04/11	Dettes Nette Consolidée/Ebitda Consolidé ≤ 3 Dettes Nette Consolidée/Fonds Propres Consolidés ≤ 1
3 000,0	952,0	02/04/12	Dettes Nette Consolidée/Ebitda Consolidé < 3 Dettes Nette Consolidée/Fonds Propres Consolidés < 1
5 000,0	2 250,0	01/02/13	Dettes MLT + crédit baux/CAF consolidée < 5 Dettes MLT + crédit baux/Fonds propres consolidés < 1
5 000,0	2 500,0	01/04/13	Dettes Financière Nette Consolidée/Ebitda Consolidé ≤ 3 Dettes Financière Nette Consolidée/Fonds Propres Consolidés ≤ 1
3 000,0	1 981,87	03/03/14	Dettes Financière Nette Consolidée/Ebitda Consolidé < 3 Dettes Financière Nette Consolidée/Fonds Propres Consolidés < 1
5 000,0	4 500,0	15/04/15	Dettes Financière Nette Consolidée/Ebitda Consolidé < 3 Dettes Financière Nette Consolidée/Fonds Propres Consolidés < 1
4 500,0	4 275,0	01/09/15	Dettes Financière Nette Consolidée/Ebitda Consolidé ≤ 3 Dettes Financière Nette Consolidée/Fonds Propres Consolidés ≤ 1

Dettes couvertes par des sûretés

	en Milliers d'Euros
Privilège de prêteur de deniers 1 ^{er} rang	307
Caution	517
Dépôt de garantie	150
Total	974

Couverture du risque de taux

A l'exception de deux emprunts à taux fixe, dont le capital restant dû est respectivement de 307 milliers d'euros et de 3 millions d'euros, les intérêts de la totalité des crédits bancaires et des crédits baux sont indexés sur une référence variable Euribor.

Antérieurement à 2010, le groupe a mis en place des couvertures du risque de taux pour certaines des lignes de crédit moyen terme en cours au 31/12/10. Les lignes de crédit concernées par les opérations de couverture sont les suivantes :

Concernant l'emprunt de 5 millions d'euros du 1^{er} avril 2008 au 1^{er} avril 2013 indexé sur l'euribor 3 mois, pour la période du 1^{er} avril 2008 au 1^{er} avril 2011, une couverture a été mise en place, à savoir un tunnel défini comme suit :

- Si euribor 3 mois < 2,60 % la société paye 2,60 %
- Si 2,60 < euribor 3 mois < 4.50 la société paye euribor 3 mois
- Si euribor 3 mois > 4.50 la société paye 4.50 %

Concernant l'emprunt de 5 millions d'euros du 1^{er} février 2008 au 1^{er} février 2013 indexé sur l'euribor 3 mois, pour la période du 2 mai 2008 au 2 mai 2011, une couverture a été mise en place, à savoir un tunnel défini comme suit :

- Si euribor 3 mois < 2,70 % la société paye 2,70 %
- Si 2,70 < euribor 3 mois < 4.50 la société paye euribor 3 mois
- Si euribor 3 mois > 4.50 la société paye 4.50 %

En 2010, 4 autres lignes de crédit ont fait l'objet de couverture du risque de taux .

- Concernant l'emprunt de 5 millions d'euros du 15 avril 2010 au 15 avril 2015 indexé sur l'euribor 3 mois, pour la période du

15 octobre 2010 au 15 avril 2015, une couverture a été mise en place :

Un SWAP (échange de taux d'intérêts) pour lequel Ales groupe reçoit l'Euribor 3 M et paye un taux fixe de 1.56% sur la période.

- Concernant l'emprunt de 3 millions d'euros du 3 juin 2009 au 3 mars 2014 indexé sur l'euribor 3 mois, pour la période du 1^{er} juin 2010 au 1^{er} mars 2014, une couverture a été mise en place :

Un SWAP (échange de taux d'intérêts) pour lequel Ales groupe reçoit l'Euribor 3 mois et paye un taux fixe de 1.69% sur la période.

- Concernant l'emprunt de 4 millions d'euros du 1^{er} avril 2009 au 1^{er} avril 2014 indexé sur l'euribor 3 mois, pour la période du 1^{er} avril 2010 au 1^{er} avril 2014, une couverture a été mise en place :

Un SWAP (échange de taux d'intérêts) pour lequel Ales groupe reçoit l'Euribor 3 mois et paye un taux fixe de 1.655% sur la période.

- Concernant l'emprunt de 4 millions d'euros du 1^{er} juillet 2010 au 1^{er} juillet 2015 indexé sur l'euribor 3 mois, pour la période du 3 janvier 2011 au 1^{er} juillet 2015, une couverture a été mise en place :

Un SWAP (échange de taux d'intérêts) pour lequel Ales groupe reçoit l'Euribor 3 mois et paye un taux fixe de 1.52% sur la période.

Les autres lignes de crédit ne font pas l'objet d'opérations de couverture de taux.

Les instruments de couverture de taux sont valorisés et présentés conformément aux normes IAS 32/39.

Au 31 décembre 2010, la valorisation des instruments de couverture de taux est inscrite sur la ligne Instruments dérivés passifs - non courant pour 15,3 milliers d'euros.

Au 31/12/2010 sur la base de l'endettement net et des couvertures existantes, une variation de l'euribor 3 mois aurait les effets suivants sur le résultat financier

Evolution euribor 3 mois	Résultat financier
+ 100 bp	66,8
- 100 bp	- 66,8

4.23 - Engagements hors bilan

La société Ales groupe SA s'est portée caution en faveur de sa filiale Ducastel en garantie du remboursement de lignes de crédit court terme pour 600 000 euros. Ces lignes ne sont pas utilisées au 31 décembre 2010.

Au titre de divers contrats, le groupe est engagé vis-à-vis de tiers sur des durées variables.

Les principaux engagements s'établissent comme suit :

en Milliers d'Euros

	A moins de 1 an	Entre 1 et 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Locations Immobilières	1 976	6 847	2 392	11 216
Locations de matériels	1 280	1 296		2 576
Autres engagements	533			533
Total Engagements bruts	3 789	8 144	2 392	14 326
Engagements reçus sur Locations immobilières	41			41
Total engagements nets	3 748	8 144	2 392	14 285

4.24 - Impôts différés passifs

Les impôts différés passifs au 31/12/2010 comprennent les impôts différés constatés sur la valeur nette des survaleurs affectées aux marques pour 13 841 milliers d'euros.

Le solde soit - 3 575 milliers d'euros correspond à la position nette d'impôts différés constatée sur l'ensemble des sociétés françaises intégrées fiscalement.

d'euros correspondent à la valorisation au 31 décembre 2010 des instruments de couverture de taux mis en place par le Groupe.

Les instruments dérivés passifs courants soit 62,7 milliers d'euros correspondent aux instruments de couverture de change non éligible à la comptabilité de couverture.

4.25 - Instruments dérivés passifs

Les instruments dérivés passifs non courants soit 15,3 milliers

4.26 - Passifs relevant d'activités arrêtées

Néant au 31 décembre 2010.

4.3 - Notes sur le compte de résultat consolidé

4.31 - Analyse des frais opérationnels

Les frais opérationnels incluent notamment les frais par nature suivants :

en Milliers d'Euros

	31/12/10	31/12/09	Variation
Frais de personnel	53 344	48 553	4 791
Participation	441	441	-
Dotation aux amortissements des immobilisations	3 093	3 021	72
Dotation nette aux provisions sur actif circulant	- 535	- 2 200	1 665

L'augmentation des frais de personnel s'explique principalement par le renforcement des forces de vente, par la réorganisation de la direction générale et la charge des actions gratuites.

4.32 - Autres Produits et Charges opérationnels

en Milliers d'Euros

	31/12/010	31/12/09
Redressements fiscaux	80	
Produit sur litige produit Italie		181
Crédit d'impôt recherche	411	306
Plus-value cession immobilière	175	
Produits divers	597	371
Reprise provision IFC		353
Total Autres produits opérationnels	1 263	1 211
Frais de restructuration (1)	- 2 188	- 690
Dotation et reprise de provisions pour IFC (2)	- 1 102	
Indemnités distributeurs export	- 550	
Réorganisation logistique USA (3)		- 412
Redressements fiscaux		- 347
Provision pour refonte des gammes de produits (4)	- 3013	
Charges diverses	- 368	- 151
Total Autres Charges opérationnelles	- 7 221	- 1 601

(1) Le montant enregistré en 2010 correspond principalement aux charges liées à la réorganisation des équipes commerciales en France et dans certaines filiales et aux changements opérés à la direction de certains départements de la société. Comme indiqué dans les faits caractéristiques de l'exercice, ces charges non récurrentes font suite à la réorientation de la stratégie du groupe. (2) voir § 4.21 note 2. (3) Afin d'améliorer la qualité de son service aux clients, la filiale Ales group USA a changé de prestataire logistique en 2009. A ce titre, elle avait enregistré des charges non récurrentes au titre du déménagement et des frais de rupture du contrat avec le précédent prestataire. (4) voir § 4.21 note 3.

4.33 - Résultat financier

en Milliers d'Euros

	31/12/10	31/12/09	Variation
Frais Financiers sur emprunts moyen et long terme	- 297	- 411	114
Frais Financiers sur Crédit baux	- 25	- 70	45
Variation de juste valeur des couvertures de taux	7	44	- 37
Frais Financiers sur crédits court terme	- 6	- 20	14
Produits de cession de valeurs mobilières et autres placements	116	242	- 126
Coût de l'endettement financier net	- 205	- 215	10
Commissions et frais bancaires	- 745	- 737	- 8
Autres frais financiers	- 380	- 379	- 1
Produits de cession d'actifs disponibles à la vente			
Variation de juste valeur des actifs financiers			
Produits financiers divers	25	86	- 61
Autres Produits et charges financiers	- 1 100	- 1 030	- 70
Résultat de change courant	- 859	- 396	- 16
Variation de juste valeur des couvertures de change	447	- 9	9
Résultat de change	- 412	- 405	- 7
Résultat Financier	- 1 717	- 1 650	- 67

4.34 - Impôts sur les bénéficiaires

La charge d'impôt comprend :

- l'impôt exigible de la période, qui inclut les droits fiscaux et crédits d'impôts effectivement utilisés au règlement de cet impôt.
- L'impôt différé, qui résulte de différences temporaires d'impositions.

Les retraitements propres à la consolidation, ainsi que les écarts entre les résultats sociaux et fiscaux ou entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs constituent des différences temporaires d'imposition.

Ces impositions différées sont traitées selon la méthode du « report variable ». Elles sont comptabilisées selon le taux d'imposition en vigueur. Les variations liées au taux sont enregistrées en résultat sauf lorsque ces variations concernent des éléments antérieurement comptabilisés en capitaux propres.

Toutes les impositions différées en résultant figurent à l'actif ou au passif du bilan. Ils sont compensés entre eux quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal.

Une convention d'intégration fiscale a été signée fin 1995 entre ALES GROUPE et certaines sociétés du Groupe. Pour l'exercice 2010, l'ensemble des sociétés françaises membres du Groupe et soumises à l'impôt sur les sociétés est intégré fiscalement.

A partir de 2010, la taxe professionnelle, taxe locale incluse dans les charges opérationnelles, est remplacée par deux taxes, la cotisation foncière et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Le Groupe a choisi de maintenir la comptabilisation de ces cotisations dans les charges

opérationnelles comme précédemment et non pas en impôt sur le résultat.

Charge d'impôt	en Milliers d'Euros		
	31/12/10	31/12/09	Variation
Impôts exigibles	1 889	2 523	- 634
Impôts différés	- 2 250	1 376	- 3 626
Total Charge d'impôt	- 361	3 899	- 4 260

Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effective

	en Milliers d'Euros	
	31/12/10	31/12/09
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	- 16	10 773
Charge d'impôt théorique (*)	0	3 645
Impact des charges définitivement non taxables	68	65
Impact des produits non taxables (CIR)	- 136	- 103
Impact taux d'impôt différent des filiales étrangères	- 264	155
Ajustement du taux d'impôt différé		
Divers	- 34	137
Impôt effectif	- 366	3 899
Taux d'impôt effectif	N/S	36,2 %

(*) 33,33% au 31/12/10 et 33,84 % au 31/12/09 (taux interne ressortant de l'intégration fiscale).

4.35 - Résultat des activités arrêtées

Néant sur l'exercice 2010.

4.36 - Résultat par action

Le résultat consolidé – part du groupe de l'exercice 2010 s'élève à 343 951 euros.

Le résultat par action soit 0,02 euro résulte de la division de ce résultat par le nombre d'actions ordinaires existant à la clôture de l'exercice soit 14 121 291 actions.

Le résultat dilué par action soit 0,02 euro résulte de la division de ce résultat par l'addition du nombre d'actions ordinaires existant à la clôture de l'exercice soit 14 121 291 actions et du nombre d'actions attribuées par le Conseil d'Administration du 8 Novembre 2010 soit 205 000 actions.

4.4 - Notes sur le Tableau de Flux Consolidé

La variation des différentes composantes du Besoin en fonds de Roulement est présentée de façon détaillée dans le tableau de flux consolidé.

4.41 - Analyse de la trésorerie Nette

La trésorerie nette s'analyse comme suit : en Millions d'Euros

	31/12/10	31/12/09	Variation
Intérêts courus			
OPCVM non disponibles			
OPCVM disponibles (1)	19,9	20,7	- 0,8
Comptes bancaires - actif	9,2	7,9	1,3
Total Trésorerie Brute	29,1	28,6	0,5
Intérêts courus			
Lignes de crédit CT utilisées		2,6	- 2,6
Comptes bancaires – passif	1,1	1,9	- 0,8
Total Trésorerie Passif	1,1	4,5	- 3,4
TRESORERIE NETTE	28,0	24,1	3,9

(1) Les OPCVM disponibles sont constituées de SICAV de trésorerie ou assimilés immédiatement liquides et sans risque en capital. L'horizon de placement est inférieur à 3 mois.

4.42 - Lignes de crédit non utilisées

Au 31 décembre 2010, le groupe disposait de lignes de crédit non utilisées. Elles s'analysent comme suit : en Millions d'Euros

Escompte clients	14,2
Crédits de trésorerie mobilisables sous forme de billets à ordre	2,1
Lignes de découvert	3,9
Total	20,2

a - Informations sur le compte de résultat

en Millions d'Euros

	France		Grand Export		Fil. Europe		Fil. Amérique		Non Affectés (3)		Eliminations		Consolidé	
	12/10	12/09	12/10	12/09	12/10	12/09	12/10	12/09	12/10	12/09	12/10	12/09	12/10	12/09
Produits externes	70,5	64,7	24,7	22,3	59,7	61,3	17,9	16,3					173,0	164,6
Produits inter secteurs (1)	35,2	31,6									- 35,2	- 31,6		
Produits des activités ordinaires	105,7	96,3	24,7	22,3	59,7	61,3	17,9	16,3			- 35,2	- 31,6	173,0	164,6
Frais Marketing et Commerciaux	30,5	26,0	4,3	4,3	21,7	20,8	10,0	7,6					66,4	58,7
Résultat Opérationnel (2)	- 2,2	3,4	3,8	3,1	5,1	8,4	- 2,7	- 1,7	- 2,3	- 0,8			1,7	12,4
Charges sans contrepartie de trésorerie (4)	3,4	- 0,5			3,2	0,3	0,3	0,2					6,9	

Commentaires : (1) Les produits inter secteurs de la France correspondent aux cessions de la France aux filiales de distribution internationales. (2) Pour chaque zone, le résultat opérationnel correspond à la contribution de l'ensemble des activités commerciales de la zone au résultat opérationnel consolidé. (3) Le résultat opérationnel non affecté est constitué des frais de fonctionnement de la société mère et de la structure en charge de la gestion des marques ainsi que des autres produits et charges non directement affectables à un secteur géographique. (4) Les charges sans contrepartie de trésorerie correspondent à la somme des dotations aux amortissements et des dotations et reprises de provisions sur actifs et pour risques et charges.

4.43 - Flux de trésorerie concernant la capacité de production

Le montant des investissements réalisés sur les sites de production de Bezons et de Castelfranc s'élève à 2,0 millions d'euros. Il s'agit, pour l'essentiel, d'investissements destinés à améliorer la productivité.

4.44 - Flux de trésorerie concernant les activités arrêtées

Néant sur l'exercice 2010.

4.5 - Autres informations sur les états financiers

4.51 - Informations par secteurs opérationnels

L'information sectorielle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel (le Directeur Général) pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance.

Les informations du reporting sont préparées en conformité avec les principes comptables suivis par le Groupe.

La performance de chaque secteur est évaluée sur la base du chiffre d'affaires (Produits des activités ordinaires), des frais marketing et commerciaux et du résultat opérationnel.

La conduite des opérations du Groupe est organisée par secteurs géographiques selon le découpage suivant :

- Le secteur France comprend les activités commerciales réalisées sur le marché Français ainsi que les activités industrielles, logistiques et de recherche et développement.
- Le secteur Grand Export comprend les activités commerciales vers les distributeurs export
- Le secteur Filiales Europe correspond à l'activité commerciale réalisée en Europe par les filiales de distribution du Groupe
- Le secteur Filiales Amérique correspond à l'activité commerciale réalisée en Amérique du Nord par les filiales de distribution du Groupe
- Les éléments non affectés sont constitués des frais de fonctionnement de la société mère et de la structure en charge de la gestion des marques. Ils comprennent également les autres revenus et charges qui ne relèvent pas d'un secteur géographique donné.

b – Autres Informations

Le tableau présente les **principaux postes du bilan** qui font l'objet d'un **suivi opérationnel par zones** en Millions d'Euros

	France		Grand Export		Fil. Europe		Fil. Amérique		Autes Non Affectés (1)		Eliminations et Retraitements		Consolidé	
	12/10	12/09	12/10	12/09	12/10	12/09	12/10	12/09	12/10	12/09	12/10	12/09	12/10	12/09
Clients	26,1	23,3	9,2	9,8	17,0	20,8	3,3	2,4	5,7	4,8	- 19,3	- 16,0	42,0	45,1
Stocks	19,1	16,9			5,5	3,9	3,9	3,2			- 4,9	- 3,7	23,6	20,2
Fournisseurs		19,2				7,4		0,6		1,1	- 16,4	- 13,3	17,3	15,0
Dette financière Nette	22,7	16,1			- 5,3	0,2	5,5	3,1	- 19,9	- 18,4			3,0	1,0
Investissements	2,4	1,2			1,3	0,3	2,4	0,4					6,1	1,9

Commentaires :

Les informations présentées correspondent à la contribution de chaque zone aux postes concernés du bilan consolidé avant éliminations. Les éliminations intercompagnies sont présentées globalement dans la colonne prévue à cet effet.

(1) Les créances clients non affectées correspondent aux créances détenues par les entités holding sur les sociétés opérationnelles du groupe au titre des prestations de services qu'elle leur facture. Les montants inscrits en Dette Financière Nette correspondent aux créances financières nettes des entités holding sur les sociétés opérationnelles du groupe.

4.52 - Effectifs

L'effectif moyen au cours de l'exercice, pour les sociétés consolidées par intégration globale est le suivant :

	Total au 31/12/10
Cadres	134
Commerciaux	108
Agents de maîtrise	133
Employés	32
Ouvriers	130
Effectif moyen total France	537
Effectif moyen total Groupe	792

4.54 - Transactions avec les parties liées.

Les parties liées sont :

- les sociétés mères
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'entité.
- les filiales
- les entreprises associées
- les co-entreprises
- les membres du conseil d'administration et membres du comité de direction

1) Transactions avec la société mère

Les comptes d'Ales Groupe sont intégrés dans les comptes consolidés établis par la société AVILA, sise au 35 avenue Franklin Roosevelt - 75008 Paris (N° Siret : 44968717700013) et dont la date de clôture est le 31 Décembre 2010.

En 2010, la société AVILA a perçu d'Ales Groupe des dividendes pour un montant de 3 987 510 euros.

2) Transaction avec les co-entreprises et les entreprises associées

La filiale Laboratoire Ducastel a consenti une avance de 164 239 euros à la société Executive Development dont elle

détient 19% du capital. Compte tenu de la faible probabilité de recouvrement total de cette créance, cette avance a été intégralement provisionnée.

3) Rémunérations brutes allouées aux organes d'administration et de direction

Montants en euros	31/12/10	31/12/09
Montant des rémunérations allouées	1 060 392	894 150
Paiement en actions	210 000	Néant
Total	1 270 392	894 150
Options d'actions du Groupe détenues par les organes de Direction	Néant	Néant
Prêts accordés	20 263	34 852

4.55 - Capital social

a - Gestion du capital

L'objectif du Groupe en termes de gestion des capitaux propres est de préserver les capacités de financement nécessaires à son développement.

Par ailleurs, le Groupe porte attention au niveau et à la régularité des dividendes versés aux porteurs d'actions.

Ales Groupe a mis en œuvre fin 2008 un contrat de liquidité conformément à la charte de déontologie élaborée par l'Association Française des Entreprises d'Investissement-AFEI afin de s'assurer de l'animation du marché des titres de la société.

Dans le cadre d'un programme de rachat approuvé en assemblée générale ordinaire, Ales Groupe est autorisée à procéder à l'achat d'actions de la société en vue notamment :

- de couvrir les plans d'options d'achat et/ou de souscription d'actions,
- de les attribuer gratuitement aux salariés et aux dirigeants,
- de faire assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissements intervenant en toute indépendance dans le cadre du contrat de liquidité conclu.

En vertu des autorisations données au Conseil d'administration, le montant global des augmentations de capital pouvant être réalisées, immédiatement ou à terme, autrement que par incorporation de bénéfices, réserves ou primes, ne doit pas excéder une valeur nominale de 15 M€.

b - Capital social

Le capital social de la société ALES GROUPE est de 28 242 582 euros au 31/12/10. Il est composé de 14 121 291 actions d'une valeur nominale de 2 euros.

De plus, faisant suite à l'Assemblée Générale du 19 octobre 2010 ayant autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des attributions gratuites d'actions au bénéfice de ses dirigeants et de ses salariés, le Conseil d'Administration du 8 Novembre 2010 a décidé l'attribution de 205 000 actions nouvelles à émettre par la société au bénéfice de certains dirigeants et salariés. L'attribution définitive de ces actions sera soumise à une période d'acquisition de deux ans, courant jusqu'au 8 Novembre 2012, et à une condition de présence dans la société à cette date. Une fois définitivement attribuées, les actions seront indisponibles pendant deux ans. Par ailleurs, le Conseil d'Administration a aussi autorisé l'attribution additionnelle de 400 000 actions par tranches annuelles de 100 000, puis 50 000 de 2012 à 2018, avec une condition de présence et de performance fondée sur l'atteinte d'un chiffre d'affaires consolidé

c - Paiement fondé sur des actions

L'Assemblée Générale du 19 octobre 2010 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des attributions gratuites d'actions au bénéfice de ses dirigeants et de ses salariés.

L'avantage accordé constitue un complément de rémunération. Il est comptabilisé en charge de personnel sur la durée d'acquisition des droits représentatifs de l'avantage consenti. Cette charge n'entraîne pas d'économie d'impôt du fait de l'attribution à un nombre restreint de personne.

La juste valeur des actions gratuites est déterminée en fonction des caractéristiques du plan, des données de marché lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence à l'issue de la période d'acquisition des droits. Une partie des actions est soumise à condition de performance, une hypothèse d'atteinte de ces conditions est prise en compte pour la détermination de la juste valeur.

Incidence sur le résultat et les capitaux propres.

La charge totale en compte de résultat s'élève à 210 K€. Cette charge a pour contrepartie une augmentation des capitaux propres pour un montant identique.

Caractéristiques du plan d'attribution d'actions gratuites : actions sans condition de performance

Date d'attribution	08/11/2010
Date d'échéance	08/11/2012
Période d'attribution	2 ans
Période de conservation	2 ans
Nombre de bénéficiaires à l'origine	5
Nombre d'actions accordées à l'origine	205 000
Cours de l'action lors de l'attribution	11,70 euros
Condition de présence	Présence des bénéficiaires à l'issue de la période d'attribution
Juste valeur de l'action	10,28 euros

Caractéristiques du plan d'attribution d'actions gratuites : actions avec condition de performance

Date d'attribution	08/11/10	08/11/10	08/11/10	08/11/10	08/11/10	08/11/10	08/11/10
Date d'échéance	31/12/12	31/12/13	31/12/14	31/12/15	31/12/16	31/12/17	31/12/18
Période d'attribution							
Période de conservation	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans
Nombre de bénéficiaires à l'origine	1	1	1	1	1	1	1
Nombre d'actions accordées à l'origine	100 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Cours de l'action lors de l'attribution	11,70	11,70	11,70	11,70	11,70	11,70	11,70
Condition de présence	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Condition de performance (1)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Juste valeur de l'action	10,09	9,65	9,22	8,82	8,43	8,06	7,70

(1) Le critère de performance porte sur un niveau d'atteinte d'une partie du CA consolidé.

4.55 - Honoraires des Commissaires aux comptes (article 3 du décret N° 2008-1487 du 30/12/2008)

Les honoraires des Commissaires aux Comptes enregistrés en charges en 2010 s'élèvent à 417 681 euros pour les sociétés Françaises et à 159 389 euros pour les filiales internationales du groupe.

2.3 - Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2010

SOCIÉTÉS	Adresses et numéro SIREN	% INTÉRÊT	% CONTRÔLE	MÉTHODE
ALÈS GROUPE	99, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS 399 636 323			Société consolidante
LABORATOIRES PHYTOSOLBA	99, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS 692 022 213	99,99	99,99	Intégration Globale
LABORATOIRES LIERAC	99, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS 301 639 878	99,98	99,99	Intégration Globale
PARFUMS CARON	99, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS 562 108 977	100,00	100,00	Intégration Globale
LABORATOIRE DUCASTEL	27, avenue de la Bastide 46140 CASTELFRANC 310 602 313	99,99	100,00	Intégration Globale
CASTER	35, avenue Franklin Roosevelt 75008 PARIS 310 710 686	100,00	100,00	Intégration Globale
PHYTALES	89, rue Salvador Allende 95870 BEZONS 340 062 231	100,00	100,00	Intégration Globale
ALES GROUPE INDUSTRIE	89, rue Salvador Allende 95870 BEZONS 433 722 147	99,99	100,00	Intégration Globale
ALES GROUP INC	One Grand Central Place 60 East 42 nd Street - Suite 830-833 NEW YORK - NY 10019 USA	99,99	100,00	Intégration Globale
ALES GROUPE COSMETIC GmbH	Schwanheimer Strasse, 113 60528 FRANKFURT AM MAIN ALLEMAGNE	99,99	100,00	Intégration Globale
ALES GROUPE ESPANA	Calle José Ortega y Gasset, 11 MADRID 28006 ESPAGNE	99,99	99,99	Intégration Globale
ALES GROUPE ITALIA S.p.A.	Largo Donegani, 2 20121 MILANO ITALIE	99,88	99,88	Intégration Globale
ALES GROUPE BENELUX SPRL	45, rue Victor Allard 1180 BRUXELLES BELGIQUE	99,73	99,75	Intégration Globale
ALES GROUPE UK Ltd	115, Southwark Bridge Road LONDON SE1 OAX GRANDE-BRETAGNE	99,99	100,00	Intégration Globale
ALES GROUPE CANADA	980, St Catherine ouest - 6 ^e étage MONTREAL QUEBEC CANADA	100,00	100,00	Intégration Globale
ALES GROUPE POLSKA	Nowoursynowska 95 02-797 WARSZAWA POLAND	100,00	100,00	Intégration Globale
ALES GROUPE PORTUGAL	Rua do Campo Alegre N° 830 8° andar, sala 37 - 4150-171 PORTO PORTUGAL	100,00	100,00	Intégration Globale
ALES GROUPE SUISSE	Centre Regus Aéroport 18 avenue Louis Casai 1209 GENEVE SUISSE	100,00	100,00	Intégration Globale
ALES GROUPE HELLAS	14-16, Avenue Irakleitou § Iasonos 152 38 Chalandri GRECE	100,00	100,00	Intégration Globale

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

(EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010)

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ALES GROUPE, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 1 de l'annexe « Faits caractéristiques de l'exercice 2010, Evénements de l'exercice 2010 » qui expose, notamment, le traitement comptable retenu des charges significatives liées à l'arrivée d'une nouvelle Direction et à la re-définition de la stratégie du Groupe,
- la note 3.3 de l'annexe relative aux changements de méthodes qui décrit les impacts de l'application à compter du 1^{er} janvier 2010 des normes révisées d'IFRS 3 et IAS 27.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes comptables :

La note 1 de l'annexe « Faits caractéristiques de l'exercice 2010, Evénements de l'exercice 2010 » précise les impacts significatifs dans les comptes consolidés de la mise en place de la nouvelle Direction et de la stratégie du Groupe, et explique leur mode de comptabilisation en « autres charges opérationnelles ».

Nos travaux ont consisté à :

- s'assurer de la pertinence du classement dans les comptes,
- s'assurer d'une information appropriée dans l'annexe.

Estimations comptables :

a - La note 1 de l'annexe « Faits caractéristiques de l'exercice 2010, Evénements de l'exercice 2010 » explique notamment l'estimation faite par le Groupe pour traduire l'impact, dès 2010, de la refonte des gammes des deux marques principales du Groupe par des retours et des dépréciations de stocks de produits largement supérieurs à l'activité courante du Groupe.

Nos travaux ont consisté à :

- vérifier les modalités de mise en œuvre de l'estimation des impacts de la refonte des gammes,
- examiner les hypothèses utilisées en interne,
- s'assurer de la pertinence du classement dans les comptes,
- s'assurer d'une information appropriée dans l'annexe.

b - La société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe des indices de perte de valeur en cours d'exercice selon les modalités décrites dans les notes 4.01 et 4.02 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à :

- vérifier les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation,
- examiner les hypothèses utilisées en interne,
- examiner, notamment, la validité et l'application en 2010 de la méthode utilisée par l'expert indépendant en 2005, sur la marque CARON,
- s'assurer d'une information appropriée dans l'annexe.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Changements de méthodes :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié notamment que les changements de méthodes mentionnés en I ci-dessus, sont justifiés et que leurs effets sont correctement calculés et présentés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 20 avril 2011

COFACOM
Daniel CHABOUD

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIÉS
Didier CARDON

Commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2010

BILAN ACTIF

EN MILLIERS D'EUROS

	MONTANTS BRUTS 31/12/10	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS 31/12/10	MONTANTS NETS 31/12/10	MONTANTS NETS 31/12/09
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	988,6	743,5	245,1	336,6
Immobilisations corporelles	1 589,5	902,4	687,1	555,3
Participations	77 461,2	18 763,0	58 698,2	58 998,2
Autres immobilisations financières	478,2	1,1	477,1	360,0
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	80 517,5	20 410,1	60 107,4	60 250,1
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours			0,0	
Créances clients et comptes rattachés	5 233,0		5 233,0	4 583,5
Autres créances d'exploitation courantes	34 142,9		34 142,9	21 676,5
Valeurs mobilières de placement	19 671,8		19 671,8	20 348,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 477,7		1 477,7	1 712,0
TOTAL ACTIF CIRCULANT	60 525,4	0,0	60 525,4	48 320,4
Ecart de conversion actif	4,1		4,1	303,0
TOTAL ACTIF	141 046,9	20 410,1	120 636,8	108 873,5

BILAN PASSIF

EN MILLIERS D'EUROS

	MONTANTS 31/12/10	MONTANTS 31/12/09
CAPITAUX PROPRES		
Capital	28 242,6	28 242,6
Primes liées au capital	31 695,8	31 695,8
Autres Réserves	14 361,9	11 928,4
Résultat Net de l'exercice	5 452,8	6 668,6
Situation Nette	79 753,1	78 535,4
Provisions réglementées	42,8	28,0
CAPITAUX PROPRES	79 795,9	78 563,4
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 205,8	1 347,1
DETTES		
Emprunts et dettes Financières	34 538,3	25 218,7
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	959,7	1 011,4
Autres dettes d'exploitation courantes	3 741,7	2 732,9
TOTAL PASSIF COURANT	39 239,6	28 963,0
Ecart de conversion passif	395,6	
TOTAL PASSIF	120 636,8	108 873,5

COMPTE DE RÉSULTAT

EN MILLIERS D'EUROS

	MONTANTS 2010	MONTANTS 2009
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	22 569,8	19 695,3
Reprises sur amortissements, provisions et divers	27,5	195,5
PRODUITS D'EXPLOITATION	22 597,3	19 890,8
Charges externes	- 9 319,1	- 7 756,5
Impôts et taxes	- 513,7	- 556,6
Charges de personnel	- 12 942,1	- 11 277,5
Dotations d'exploitation aux amortissements et provisions	- 560,1	- 234,8
Autres charges d'exploitation	- 40,1	- 33,1
CHARGES D'EXPLOITATION	- 23 375,1	- 19 858,5
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 777,7	32,3
Résultat financier	3 136,9	3 793,2
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	2 359,2	3 825,5
Résultat exceptionnel	- 54,7	32,3
Participation des salariés		
Impôt sur les bénéfices	3 148,4	2 810,8
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	5 452,8	6 668,6

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

CHOIX DE PRÉSENTATION DE L'ANNEXE

Les critères de l'entreprise, tels que définis par l'article 17 du décret du 29 novembre 1983 concernant l'annexe, sont les suivants :

EXERCICE CLOS LE	31.12.10
DURÉE DE L'EXERCICE (en mois)	12
TOTAL DU BILAN (en euros)	120 636 836
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES (en euros)	22 569 797
NOMBRE MOYEN DE SALARIÉS PERMANENTS	131

1 - FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Une demande de transfert de la cotation des titres de la société d'Euronext vers Alternext a été approuvée par l'AGO en date du 4 mars 2010. Ce transfert a pris effet à compter du 12 mai 2010. En juillet, le Conseil d'administration a réorganisé la direction du groupe avec la nomination de Bernard Flobert à la fonction de Directeur Général d'ALES GROUPE, la Présidence du conseil d'Administration étant conservée par Patrick Ales. Cette réorganisation a pour objectif de redéfinir la stratégie du groupe et de donner ainsi une nouvelle impulsion à son développement.

Cette nouvelle politique du groupe se traduit en 2010 par des investissements importants, notamment au niveau de la holding, par des frais de conseil en stratégie ainsi qu'en marketing en vue de réorienter le positionnement des marques et de réorganiser les forces de ventes.

Par ailleurs, la mise en place d'une nouvelle équipe de direction s'est traduite par des départs inhabituellement élevés de directeurs, responsables de services et commerciaux, situation s'inscrivant en rupture avec les pratiques antérieures caractérisées par un très faible taux de rotation du personnel. Le coût de ces départs (823 K€) explique la progression du poste de charges de personnel.

Faisant suite à l'assemblée générale du 19 octobre 2010 ayant autorisé le Conseil à procéder à des attributions gratuites d'actions au bénéfice de ses dirigeants et de ses salariés, le Conseil d'Administration du 8 novembre 2010 a décidé l'attribution gratuite de 605 000 actions nouvelles à émettre par la Société à des dirigeants et salariés.

Au 31/12/10, il n'y a pas d'impact dans les comptes de cette attribution d'actions gratuites à émettre, à l'exception de la contribution sociale de 10% calculée sur la base de la juste valeur des actions telles qu'estimées pour l'établissement des comptes consolidés en IFRS, soit une contribution de 500 K€.

La participation dans la filiale Parfums CARON a fait l'objet d'une dépréciation complémentaire à hauteur de 1 800 000 euros.

La société a procédé à la création d'une filiale en Grèce « Ales Groupe Hellas ». La société a doté cette filiale d'un capital de 1 500 000 euros.

Enfin, il est à noter que l'avenant à la Convention de la Chimie par arrêté du 20 avril 2010, se traduit par un alourdissement des charges d'indemnité de fin de carrière et explique principalement la dotation de 294 K€ de l'exercice.

2 - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Constitution de la société le 26 janvier 1995,
- Méthodes comptables comparables aux autres sociétés du groupe,
- Indépendance des exercices,
- Continuité de l'exploitation,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels telles que définies par le PCG 1999 et par les textes parus à la date d'arrêté des comptes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode

Il n'y a pas d'impact de changement de méthode dans les comptes sociaux clos au 31/12/10.

Comparaison des Comptes

Les comptes de l'exercice 2010 sont directement comparables à ceux de l'exercice précédent tant en ce qui concerne le bilan (immobilisations, comptes relevant du besoin en fonds de roulement) que les produits et charges d'exploitation.

2.1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées au coût historique. En application du CRC 2002-10, les durées d'amortissement appliquées sont celles que la société estime représenter les durées d'utilisation usuelles.

Les durées d'amortissement en mode linéaire sont les suivantes :

- logiciel : 1 à 5 ans
- construction gros oeuvre : 50 ans
- clôt/couvert : 30 ans
- lots techniques : 20 ans
- second oeuvre : 10 ans
- autres immobilisations : 5 à 10 ans

2.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût historique d'acquisition.

Tous les titres immobilisés sont classés en titres de participation car ils permettent à ALES GROUPE d'exercer une influence sur les sociétés émettrices des titres ou d'en assurer le contrôle.

En fin d'année, les titres de participation sont évalués sur la base de leur valeur d'usage, telle que définie par le Plan Comptable Général, en tenant compte de critères multiples, tels que par exemple, actif net comptable, actif net réévalué,

valeur de rendement et perspectives de développement. Une dépréciation des titres est constituée si l'application de ces critères, à la date de la clôture, conduit à constater une valeur inférieure à la valeur d'acquisition. Le détail des titres de participation est présenté en § 3.1

Les dividendes sont enregistrés à la date de la décision de distribution, pour leurs montants nets de crédit d'impôt.

2.3 - Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée si la valeur d'inventaire calculée en fonction des perspectives de remboursement devient inférieure à la valeur comptable.

2.4 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement comprennent les titres représentatifs d'un emploi temporaire de trésorerie ou acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition. Une dépréciation est constatée chaque fois que la valeur de marché est inférieure à la valeur brute ligne par ligne.

La valeur de marché est :

- La valeur liquidative à la clôture de l'exercice pour les actions de SICAV et les parts de FCP.

- Le cours de bourse moyen du mois de décembre pour les titres cotés.

2.5 - Avances aux comptes courants en devises auprès des filiales du groupe

Des avances aux comptes courants en devises sont consenties aux filiales du groupe. Elles sont traitées comme des créances (prêt) et ré estimées selon la règle générale.

Le principal est converti et comptabilisé en monnaie nationale sur la base du dernier cours de change (PCG, art. 342-5). Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour risque.

2.6 - Frais de Recherche & Développement

Les frais de recherche sont enregistrés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si la Société peut démontrer l'ensemble des trois critères ci après :

- Son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- La probabilité que les avantages économiques futurs, attribuables aux dépenses de développement, iront au Groupe,
- Estimer de manière fiable et exhaustive le coût de cet actif.

En application de ce principe, toutes les dépenses engagées ont été passées en charges.

3 - NOTE SUR LE BILAN - ACTIF

3.1 - Mouvements de l'actif immobilisé : (cf. article 24-4 du décret du 29 novembre 1983)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en Euros)

	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATION INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	969 870		64 901
TOTAL IMMOBILISATION INCORPORELLES	969 870		64 901
IMMOBILISATION CORPORELLES			
Terrains	35 216		
Constructions sur sol propre	316 942		
Constructions sur sol d'autrui	27 244		
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	185 108		21 844
Installations générales, agencements et divers	335 097		23 486
Matériel de transport	104 590		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	435 255		225 097
Emballages récupérables et divers			
Immobilisation corporelles en cours	15 000		19 810
Avances et acomptes			
TOTAL IMMOBILISATION CORPORELLES	1 454 451		290 236
IMMOBILISATION FINANCIERES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	75 961 180		1 500 000
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	363 909		163 433
TOTAL IMMOBILISATION FINANCIERES	76 325 089		1 663 433
TOTAL GÉNÉRAL	78 749 410		2 018 570

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

(en Euros)

	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles		46 184	988 587	
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		46 184	988 587	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			35 216	
Constructions sur sol propre			316 942	
Constructions sur sol d'autrui			27 244	
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel			206 952	
Installations générales, agencements et divers		70 191	288 391	
Matériel de transport		15 000	89 590	
Matériel de bureau, informatique et mobilier		40 010	620 341	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		30 000	4 810	
Avances et acomptes				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		155 201	1 589 485	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			77 461 180	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		49 138	478 204	
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		49 138	77 939 384	
TOTAL GÉNÉRAL		250 523	80 517 456	

AMORTISSEMENTS

(en Euros)

	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	633 295	151 646	41 412	743 530
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	633 295	151 646	41 412	743 530
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	168 288	6 463		174 751
Constructions sur sol d'autrui	25 810	340		26 150
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel	122 270	18 345		140 615
Installations générales, agencements et divers	227 726	23 686	70 191	181 221
Matériel de transport	59 211	9 347	644	67 914
Matériel de bureau, informatique et mobilier	295 815	55 353	39 389	311 779
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	899 119	113 535	110 224	902 430
TOTAL GÉNÉRAL	1 532 414	265 181	151 635	1 645 960

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(en Euros)

	31.12.2009	Variation	31.12.2010
Titres de participation	75 961 180	1 500 000	77 461 180
Dépréciation	- 16 963 000	- 1 800 000	- 18 763 000
Autres immobilisations financières	363 909	114 295	478 204
Dépréciation	- 3 933	2 790	- 1 143
TOTAL	59 358 156	- 182 915	59 175 241

L'augmentation de la valeur brute des titres de participation s'explique par la création de la filiale « Ales Groupe Hellas ». Le groupe a doté cette filiale d'un capital de 1 500 000 euros. Compte tenu du résultat déficitaire de la filiale « Parfums CARON » Ales groupe SA a constitué un complément de provision sur titres de 1 800 000 euros.

Ales Groupe a conclu un contrat de liquidité en date du 1^{er} octobre 2008, en vu d'animer le marché. Le montant mis à disposition auprès du prestataire était de 100 000 euros. Au 31/12/2010 Ales Groupe détient 5 000 actions propres.

Les valeurs brutes des titres de participation s'analysent comme suit :

	Nombre d'actions	Montant en Euros
PHYTOSOLBA	99 994	24 233 406
LIERAC	16 580	8 017 652
PHYTALES	99 990	4 169 209
CASTER	13 200	6 916 733
CARON	729 943	22 864 864
ALES GROUPE ESPAGNE	25 997	2 449 850
ALES GROUPE POLSKA	80	325 000
ALES GROUPE PORTUGAL	2 999	2 999 000
ALES GROUPE HELLAS	15 000	1 500 000
ALES GROUPE SUISSE	1 500	780 193
ALES GROUPE CANADA	3 200 100	3 205 273
TOTAL VALEUR BRUTE		77 461 180

Le tableau des filiales et participations est donné en fin d'annexe.

3.2 - Autres créances

Les autres créances sont composées principalement de créances groupe Cf note 6.2.

3.3 - Evaluation du portefeuille de valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constituées d'OPCVM monétaires sans risque en capital dont la valeur d'inventaire au 31 décembre 2010 est identique à la valeur liquidative compte tenu de la cession puis du rachat au 31/12/2010 du portefeuille.

Le détail des valeurs mobilières est présenté ci-après.

Valeurs mobilières de placement		Valeur	Valeur
(en euros)		d'inventaire	liquidative
SICAV de trésorerie court terme			
<u>Gestion ≤ 3 mois</u>			
220	Natixis « Trésor Euribor »	8 959 128	8 959 128
40	Natixis « C. Terme 6 mois »	4 025 875	4 025 875
14	Crédit Lyonnais « Monétaire Large »	1 542 340	1 542 340
223	Société Générale « SGIM »	5 179 110	5 179 110
<u>Gestion ≥ 3 mois et ≤ 9 mois</u>			
NEANT		0	0
Totaux au 31/12/2010		19 706 453	19 706 453

3.4 - Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance comptabilisées en fin d'exercice s'élèvent à un total de 362 822 euros et correspondent essentiellement à des prestations de services informatiques et autres services administratifs.

4 - NOTE SUR LE BILAN - PASSIF
4.1 - Capitaux propres
a) Évolution du Capital Social

Le capital social est composé au 31 décembre 2010 de 14 121 291 actions de 2 euros chacune soit un montant total de 28 242 582 euros.

Dans le cadre d'un programme de rachat approuvé en assemblée générale ordinaire, Ales Groupe est autorisée à procéder à l'achat d'actions de la société en vue notamment :

- de couvrir les plans d'options d'achat et/ou de souscription d'actions,
- de les attribuer gratuitement aux salariés et aux dirigeants,
- de faire assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissements intervenant en toute indépendance dans le cadre du contrat de liquidité conclu,
- En vertu des autorisations données au Conseil d'administration, le montant global des augmentations de capital pouvant être réalisées, immédiatement ou à terme,

autrement que par incorporation de bénéfices, réserves ou primes, ne doit pas excéder une valeur nominale de 15 M€. Faisant suite à l'assemblée générale du 19 octobre 2010 ayant autorisé le Conseil à procéder à des attributions gratuites d'actions au bénéfice de ses dirigeants et de ses salariés, le Conseil d'Administration du 8 novembre 2010 a décidé l'attribution gratuite de 205 000 actions nouvelles à émettre par la Société à des dirigeants et salariés. L'attribution définitive de ces actions sera soumise à une période d'acquisition de deux ans, courant donc jusqu'au 08 novembre 2012, et à une condition de présence dans la Société à cette date. Une fois définitivement attribuées, les actions seront indisponibles pendant deux ans. Par ailleurs, le Conseil d'Administration a aussi autorisé

l'attribution additionnelle de 400 000 actions par tranche annuelle de 100 000, puis 50 000 de 2012 à 2018, avec une condition de présence et de performance basée sur l'atteinte d'un niveau de chiffre d'affaires consolidé.

Ainsi le nombre total maximal d'actions à émettre est de 605 000 actions et respecte la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital.

La valeur retenue comme assiette de la contribution sociale de 10% est celle de la juste valeur des actions telles qu'elle est estimée pour l'établissement des comptes consolidés en IFRS et s'élève au total à 5 699 525 K€.

Il n'y a pas de charge comptabilisée, à l'issue de la période d'attribution, une augmentation de capital sera réalisée.

b) Variation des Capitaux Propres (en Euros)

	31/12/2009	Augmentation de capital	Affectation du résultat		Résultat de l'exercice 2010	Autres mouvements	31/12/2010
			En réserves et RAN	Dividendes			
Capital	28 242 582						28 242 582
Primes	31 695 833						31 695 833
Ecart de réévaluation	0						0
Réserve Légale	2 475 635		333 430				2 809 065
Réserves réglementées/ Actions propres	36 774					3 932	40 706
Autres réserves	4 766 692					- 3 932	4 762 760
Report à nouveau	4 649 285		2 098 785	1 303			6 749 373
Résultat	6 668 602		-2 432 215	- 4 236 387	5 452 817		5 452 817
Provisions règlementées	27 993					14 769	42 762
TOTAL CAPITAUX PROPRES	78 563 396	0	0	- 4 235 840	5 452 817	14 769	79 795 898

Conformément au Code du commerce [art L225-210, al. 3] La société a constitué une réserve réglementée d'un montant égal à la valeur de nos actions propres, soit 40 706 euros.

4.2 - Provision pour risques et charges (en Euros). Les provisions pour risques et charges s'analysent comme suit :

	31/12/2009	Paiement	Transfert	Dotations		Reprises		31/12/2010
				Exploitation	Financier	Exploitation	Financier	
Provisions pour risques prud'homales	15 246	- 14 552				- 694		0
Provisions pour indemnité de fin de carrière	824 808			294 917				1 119 725
Provisions pour perte de change	303 025				4 053		- 303 025	4 053
Provisions pour médaille du travail	27 113					- 7 216		19 897
Provisions pour couverture de taux	176 879				62 077		- 176 879	62 077
TOTAL	1 347 071	- 14 552	0	294 917	66 130	- 7 910	- 479 904	1 205 752

Provision pour indemnité de fin de carrière et médailles du travail

Les indemnités de fin de carrière de la société répondent au régime à prestations définies.

Aucun financement externe n'est utilisé. La totalité de ces indemnités est financée par la société et provisionnée.

Tous les salariés bénéficient de ces indemnités y compris les mandataires sociaux et dirigeants ayant un contrat de travail.

Aucun autre engagement, et notamment en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées, n'a été contracté au profit des dirigeants, des organes d'administration, de direction ou de surveillance.

Le montant des indemnités de fin de carrière et médailles du travail a été évalué au 31/12/10 à 1 139 622 Euros. Cette provision prend en compte les charges sociales y afférentes, les départs en retraite au sein de la société étant laissés à l'initiative du salarié.

Les charge de retraite sont provisionnées dès l'entrée dans l'entreprise afin d'obtenir la meilleure répartition possible sur la durée d'activité des salariés. Elles sont calculées selon la méthode rétrospective avec droits proratisés temporis.

Le calcul prend en compte pour chaque employé :

- le salaire
- l'ancienneté
- des catégories d'âge conformes aux normes du secteur d'activité
- un taux de rotation par catégorie d'âge
- un taux annuel moyen d'évolution des salaires
- un taux d'actualisation

Taux d'actualisation : 4.68 % (taux de rendement des obligations de première catégorie : iBoxx € Corporates AA 10+)

Taux annuel moyen d'augmentation des salaires : 1.50 %

Les tables de mortalité et de turn over sont celles de l'INSEE et de l'INED.

Les calculs sont réalisés en fonction d'un âge de départ à la retraite de 65 ans.

Les obligations qui s'imposent à la société au titre des médailles du travail telles qu'elles résultent de la convention collective de la chimie et des accords internes ont une incidence matérielle et donne lieu à la constatation d'une provision.

La dotation de l'exercice de 294 K€ s'explique notamment par l'avenant à la Convention Collective de la Chimie qui rend plus favorable le calcul des indemnités de départs à la retraite et donc allourdit la charge de la Société.

La ventilation de l'impôt se présente comme suit :

EN EUROS	Résultat avant impôt	Impôt					Résultat net
		Calculé	sur report déficitaire	dû au titre de l'exercice	Crédit d'impôt et autres	Intégration fiscale	
Résultat Courant	2 359 206		0		[*] 284 949	2 863 411	5 507 566
Court terme	2 359 206		0		284 949	2 863 411	5 507 566
Long terme	0	0	0	0			
Exceptionnel	- 54 749		0		0		- 54 749
Court terme	- 54 749		0		0		- 54 749
Long terme	0			0			
TOTAL	2 304 457	0	0	0	284 949	2 863 411	5 452 817

Taux d'imposition Court terme 33,33%

* Crédit Impôt 284 949

4.3 - Charges à payer

La récapitulation par nature des dettes, des charges à payer en fin d'exercice est la suivante :

Fournisseurs	80 410 €
Dettes sociales	1 255 677 €
Autres impôts et taxes	236 924 €
Total dettes fiscales et sociales	1 492 601 €
TVA	1 080 €
Divers charges à payer	405 276 €

Ces éléments n'appellent aucun commentaire particulier.

5 - NOTE SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

5.1 - Chiffre d'affaires

Le Chiffre d'affaires de 22 569 797 euros correspond essentiellement aux prestations de services facturées aux sociétés du groupe.

5.2 - Produits financiers

Les produits financiers correspondent, essentiellement, aux dividendes perçus au cours de l'exercice ainsi qu'aux intérêts perçus sur les comptes courants des filiales débitrices.

5.3 - Charges financières

Les produits exceptionnels s'élèvent à un total de 20 921 euros. Les charges exceptionnelles s'élèvent à un total de 75 670 euros.

5.4 - Produits et charges exceptionnels

La société a enregistré une économie d'impôt de 3 148 360 euros résultant de l'intégration fiscale et de la constatation d'un crédit d'impôt recherche (cf. 6.7).

Du fait de ses déficits reportables antérieurs, la société n'a enregistré aucune charge d'impôt liée à son activité propre en 2010.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - État des échéances des créances et des dettes

La totalité des créances d'exploitation a une échéance à moins d'un an. De même, la totalité des dettes d'exploitation ont une échéance à moins d'un an à l'exception de la participation des salariés.

L'état des échéances des autres créances et dettes se présente comme suit :

(en Euros)

ÉTAT DES CRÉANCES	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	A PLUS D'1 AN
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	42 913	37 058	5 855
Autres immobilisations financières	435 291		435 291
TOTAL	478 204	37 058	441 146
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	5 233 034	5 233 034	
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	8 625	8 625	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 680	2 680	
Etat - Impôts sur les bénéfices	1 158 972	1 158 972	
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	153 023	153 023	
Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés	124 948	124 948	
Etat - Divers			
Groupe et associés	32 589 151	32 589 151	
Débiteurs divers	105 546	105 546	
TOTAL	39 375 980	39 375 980	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	362 822	362 822	
TOTAL GÉNÉRAL	40 217 005	39 775 859	441 146

ÉTAT DES DETTES	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	A + 1 AN ET 5 ANS AU PLUS	A + DE 5 ANS
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d'1 an à l'origine	26 522 142	7 192 570	18 129 572	1 200 000
Emprunts et dettes financières divers	751 519	128 978	622 541	
Fournisseurs et comptes rattachés	959 698	959 698		
Personnel et comptes rattachés	893 121	893 121		
Sécurité sociale et autres organismes	1 825 353	1 825 353		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	351 539	351 539		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxe et assimilés	238 963	238 963		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	7 264 597	7 264 597		
Autres dettes	432 685	432 685		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	39 239 618	19 287 504	18 752 113	1 200 000

6.2 - Eléments relevant de plusieurs postes de bilan

Ils sont récapitulés ci-après : (en Euros)

Comptes du Bilan	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société un lien de participation
ACTIF :		
Immobilisations financières	77 461 180	77 461 180
Clients Groupe	5 233 034	4 163 235
Clients Groupe - Facture à établir	0	0
Compte Courant Filiales (dont écart de conversion)	29 131 662	14 496 109
Compte Courant Filiales (IS)	3 457 489	3 012 552
Ecart de conversion actif	4 053	0
Chèques à encaisser Filiales	0	0
TOTAL ACTIF	115 287 418	99 133 076
PASSIF :		
Fournisseurs Groupe	28 806	3 633
Compte Courant Filiales (IS)	32 759	32 759
Compte Courant Filiales	7 231 838	7 231 838
TOTAL PASSIF	7 293 403	7 268 230
COMPTE DE RESULTAT :		
Charges financières	- 78 792	- 56 560
Produits financiers	5 643 669	5 458 573

6.3 - Effectif

La situation de l'effectif moyen au cours de l'exercice se présente comme suit :

Catégories	Salariés de l'entreprise	Salariés mis à disposition	Totaux
Cadres (et assimilés)	67	/	67
Agents de maîtrise (et assimilés)	44	/	44
Employés	15	/	15
Ouvriers	3	/	3
TOTAL	131	/	131

6.4 - Droit individuel à la formation

L'accord de branche a anticipé la mise en œuvre du DIF au 1^{er} janvier 2005. Le droit au DIF s'apprécie au 1^{er} janvier de chaque année.

Au 1^{er} janvier 2010 le volume d'heures correspondant aux droits acquis au titre du DIF était de 10 327 heures. Au cours de l'exercice 2010, 530 heures de formation ont été enregistrées dans le cadre du DIF.

Au 1^{er} janvier 2011, le volume d'heures cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF est de 9 886 heures.

6.5 - Rémunérations et prêts accordés aux Dirigeants

Les administrateurs ont perçu des jetons de présence pour un montant global de 40 000 euros.

Il n'y a pas d'autres rémunérations ou avantages en nature versés aux mandataires sociaux en raison de leur fonction.

6.6 - Comptes consolidés

La société ALES GROUPE établit des comptes consolidés. Les comptes d'ALES GROUPE sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la société AVILA.

6.7- Situation fiscale différée et latente

La situation fiscale différée et latente se présente comme suit à la clôture de l'exercice :

1) Situation fiscale différée

Ou situation des dettes et crédits d'impôts certains mais répartis dans le temps.

ALLEGEMENTS DE LA DETTE

FUTURE D'IMPOT à 33,33% : 386 044 €

Impôt correspondant à des charges non déductibles lors de leur comptabilisation, mais qui le deviendront par la suite lors de la survenance du fait régénératoire, en ce qui concerne :

- la contribution d'ORGANIC : 34 469 €
- la provision pour indemnité de fin de carrière : 1 119 725 €
- la provision pour couverture de taux 4 053 €

Situation fiscale différée NETTE 1 158 247 €

2) Situation fiscale latente

ou situation des dettes et crédits d'impôts éventuels (Néant).

6.8 - Intégration fiscale

La société ALES GROUPE ainsi que l'ensemble de ses filiales françaises constitue un groupe fiscalement intégré. Cette intégration fiscale fait l'objet d'une convention qui permet des éventuelles économies d'impôt qui sont conservées par la mère. Cette année, l'intégration n'a pas permis de dégager un profit mais une charge pour la société ALES GROUPE, le groupe fiscal ne disposant de déficit reportable.

Charges d'IS individuelles des sociétés intégrées (1) 2 863 411 €
Charge d'IS du groupe intégré (1) 284 949 €

Economie d'impôt prise en compte par ALES GROUPE 3 148 360 €

(1) La charge d'IS comprend un crédit d'impôt recherche de 284 949 €

La société ALES GROUPE acquitte l'impôt dû pour le compte de l'ensemble des sociétés intégrées. Chaque filiale verse à la société ALES GROUPE l'impôt qu'elle aurait acquitté en l'absence d'intégration.

6.9 - Engagement hors bilan

Lignes de crédit non utilisées (engagements reçus)

Au 31 décembre 2010, la société ALES GROUPE dispose de lignes de crédit non utilisées.

Elles s'analysent comme suit (montant en K€) :

Crédits de trésorerie mobilisables sous forme de billets à ordre	1 500
Lignes de découvert	3 200
TOTAL	4 700

Avals, cautions et garanties données

Des cautions ont été données par la société ALES GROUPE à la société Ducastel, qui est une entreprise liée, avec qui la société n'a pas de lien de participation :

- caution solidaire et indivise pour l'emprunt de 1 million d'euros souscrit auprès de la Banque Populaire du Quercy et de l'Agenais : solde restant dû au 31 décembre 2010 de 70 K€,
- caution solidaire pour l'emprunt de 450 K€ souscrit auprès de la Banque Populaire du Quercy et de l'Agenais : solde restant dû au 31 décembre 2010 de 6 K€,

- caution donnée en garantie du remboursement de lignes de crédit court terme pour 600 K€ (la ligne n'est pas utilisée au 31 décembre 2010).

- Cautions données pour emprunt à la Banque Populaire Occitane de 500 K€ : solde restant dû au 31 décembre 2010 de 442 K€

En outre, la société a donné une caution pour le compte de la société ALES GROUP USA Inc. pour garantir à la société sise 715 Lexington Avenue LLC le paiement et l'exécution de toutes les obligations découlant pour la société ALES GROUP USA Inc. du bail consenti pour les locaux sis 715 Lexington Avenue NY, New York 10022.

Dettes garanties par des sûretés réelles

La récapitulation des dettes de l'entreprise garanties par des sûretés réelles ou personnelles, se présente comme suit en fin d'exercice.

LIGNES D'EMPRUNTS	CAPITAL RESTANT DÛ	GARANTIES DONNÉES OU REÇUES	COVENANTS
Emprunt bancaire MT en KEuro LCL	4 275 KEuros		Dettes Nette Consolidée/ Ebitda Consolidé \leq 3 Dettes nette Consolidée/ Fonds Propres Consolidés \leq 1
Emprunt bancaire MT en KEuro OSEO	3 000 KEuros	Retenue de garantie 150 KEuro	
Emprunt bancaire MT en KEuro LCL	300 KEuros		Dettes Nette Consolidée/ Ebitda Consolidé \leq 3 Dettes nette Consolidée/ Fonds Propres Consolidés \leq 1
Emprunt bancaire MT en KEuro BNP/PARIBAS	952 KEuros		Dettes Nette Consolidée Ebitda Consolidé < 3 Dettes nette Consolidée/ Fonds Propres Consolidés < 1
Emprunt bancaire MT en KEuro HSBC	2 250 KEuros		Dettes MLT + crédit baux / CAF consolidée < 5 Dettes MLT + crédit baux / Fonds Propres Consolidés < 1
Emprunt bancaire MT en KEuro LCL	2 500 KEuros		Dettes Nette Consolidée/ Ebitda Consolidé \leq 3 Dettes nette Consolidée/ Fonds Propres Consolidés \leq 1
Emprunt bancaire MT en KEuro BNP PARIBAS	1 982 KEuros		Dettes Nette Consolidée/ Ebitda Consolidé < 3 Dettes nette Consolidée/ Fonds Propres Consolidés < 1
Emprunt bancaire MT en KEuro NATIXIS	4 500 KEuros		Dettes Nette Consolidée/ Ebitda Consolidé < 3 Dettes nette Consolidée/ Fonds Propres Consolidés < 1

Il n'existe aucun autre engagement hors bilan significatif au 31.12.2010.

6.10 - Exposition au risque de taux d'intérêt

en K Euros	< 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans
Passifs financiers (1)	7 193	18 129	1 200
Valeurs mobilières de placement	19 706	0	0
Position nette avant gestion	- 12 513	18 129	1 200
Hors bilan	0	0	0

(1) hors participation et comptes courants

Concernant l'emprunt de 5 millions d'euros du 1^{er} avril 2008 au 1^{er} avril 2013 indexé sur l'euribor 3 mois, pour la période du 1^{er} avril 2008 au 1^{er} avril 2011, une couverture a été mise en place, à savoir un tunnel défini comme suit :

- Si euribor 3 mois < 2,60 % la société paye 2,60 %
- Si 2,60 < euribor 3 mois < 4.50 la société paye euribor 3 mois
- Si euribor 3 mois > 4.50 la société paye 4.50 %

Concernant l'emprunt de 5 millions d'euros du 1^{er} février 2008 au 1^{er} février 2013 indexé sur l'euribor 3 mois, pour la période du 2 mai 2008 au 2 mai 2011, une couverture a été mise en place, à savoir un tunnel défini comme suit :

- Si euribor 3 mois < 2,70 % la société paye 2,70 %
- Si 2,70 ← euribor 3 mois < 4.50 la société paye euribor 3 mois
- Si euribor 3 mois > 4.50 la société paye 4.50 %

En 2010, 4 autres lignes de crédit ont fait l'objet de couverture du risque de taux .

- Concernant l'emprunt de 5 millions d'euros du 15 avril 2010 au 15 avril 2015 indexé sur l'euribor 3 mois, pour la période du 15 octobre 2010 au 15 avril 2015, une couverture a été mise en place :

Un SWAP (échange de taux d'intérêts) pour lequel Ales groupe reçoit l'Euribor 3 M et paye un taux fixe de 1.56% sur la période.

- Concernant l'emprunt de 3 millions d'euros du 3 mars 2009 au 3 mars 2014 indexé sur l'euribor 3 mois, pour la période du 1^{er} juin 2010 au 1^{er} mars 2014, une couverture a été mise en place :

Un SWAP (échange de taux d'intérêts) pour lequel Ales groupe reçoit l'Euribor 3 mois et paye un taux fixe de 1.69% sur la période.

- Concernant l'emprunt de 4 millions d'euros du 1^{er} avril 2009 au 1^{er} avril 2014 indexé sur l'euribor 3 mois, pour la période du 1^{er} avril 2010 au 1^{er} avril 2014, une couverture a été mise en place :

Un SWAP (échange de taux d'intérêts) pour lequel Ales groupe reçoit l'Euribor 3 mois et paye un taux fixe de 1.655% sur la période.

- Concernant l'emprunt de 4 millions d'euros du 1^{er} juillet 2010 au 1^{er} juillet 2015 indexé sur l'euribor 3 mois, pour la période du 3 janvier 2011 au 1^{er} juillet 2015, une couverture a été mise en place :

Un SWAP (échange de taux d'intérêts) pour lequel Ales groupe reçoit l'Euribor 3 mois et paye un taux fixe de 1.52% sur la période.

Des options ont été souscrites sur ces opérations de couverture de taux auprès des banques HSBC, LCL, BNP, SGALE et NATIXIS. Le montant total de la valorisation de ces options à la date de clôture est de - 34 668 euros.

6.11 - Exposition au risque de change

La société accorde des prêts à court terme en devises à certaines filiales de distribution. Les prêts les plus significatifs sont couverts par des opérations à terme.

Position de change au 31 décembre 2010 (Montants en milliers de devises) :

	USD	CAD	CHF	GBP
Actifs en devises	8 010		0	785
Passifs en devises				
Position Nette avant gestion	8 010	0	0	785
Position de couverture	8 000	0	0	800
Position Nette après gestion	10	0	0	- 15

6.12 - Transactions avec parties liées

La société n'a pas identifié de transactions d'importances significative et non conclues à des conditions de marché avec les principaux actionnaires et les membres du Conseil d'administration.

6.13 - Evénements postérieurs à la clôture

La société n'a pas identifié d'évènement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes clos au 31 décembre 2010

6.14 - SIG et Tableau de flux

Les données sont présentées en €

	NET (N) 31/12/2010	%	NET (N-1) 31/12/2009	%
Ventes de marchandises				
- Coût d'achat des marchandises				
MARGE COMMERCIALE				
Production vendue	22 569 797	100	19 695 256	100
+ Production stockée				
- Déstockage de production				
+ Production immobilisée				
PRODUCTION DE L'EXERCICE	22 569 797	100	19 695 256	100
CHIFFRE D'AFFAIRES	22 569 797	100	19 695 256	100
- Consommation en provenance des tiers	9 319 066	41,29	7 756 527	39,38
VALEUR AJOUTÉE	13 250 731	58,71	11 938 729	60,62
+ Subventions d'exploitation	12 610	0,06	14 368	0,07
- Impôts et taxes	513 729	2,28	556 544	2,83
- Charges de personnel	12 942 052	57,34	11 277 517	57,26
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	- 192 440	- 0,85	119 036	0,6
+ Reprises et transferts de charges	14 905	0,07	181 194	0,92
+ Autres produits	9	0	2	0
- Dotations aux amortissements et provisions	560 098	2,48	234 779	1,19
- Autres charges	40 107	0,18	33 118	0,17
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 777 732	- 3,45	32 336	0,16
+ Quote part opérations en commun				
+ Produits financiers	6 336 057	28,07	6 234 019	31,65
- Quote part opérations en commun				
- Charges financières	3 199 120	14,17	2 440 819	12,39
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	2 359 205	10,45	3 825 536	19,42
Produits exceptionnels	20 921	0,09	69 596	0,35
- Charges exceptionnelles	75 670	0,34	37 278	0,19
RÉSULTAT EXCEPTIONNELLES	- 54 749	- 0,24	32 318	0,16
- Participation des salariés				
- Impôts sur les bénéfices	- 3 148 360	- 13,95	- 2 810 748	- 14,27
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	5 452 817	24,16	6 668 602	33,86
Produits de cession d'éléments d'actif	598	0	3 418	0,02
- Valeur comptable éléments cédés	19 750	0,09	2 954	0,01
PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS	- 19 152	- 0,08	464	0

TABLEAU DE FLUX

EN MILLIERS D'EUROS

	Exercice 2010	Exercice 2009
Résultat de l'exercice	5 452,8	6 668,6
Dotation aux Amortissements et provisions sur immobilisations	2 062,4	1 534,0
Dotation aux Provisions pour R et C et aux Provisions Réglementées	302,5	410,2
Reprise de Provisions pour R et C et Provisions Réglementées	- 429,0	- 163,8
Dotation aux Provisions sur Actifs CT		
Reprise de Provisions sur Actifs CT	0,0	- 2,6
Capacité d'Autofinancement	7 388,7	8 446,4
Variation des Stocks		
Variation du Crédit Client	- 649,5	- 419,5
Variation autres Actifs CT	- 11 187,8	19 424,1
Variation du Crédit Fournisseur	- 51,7	458,3
Variation autres Passifs CT	4 183,8	- 5 337,3
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	- 7 705,2	14 125,6
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ	- 316,6	22 572,0
Acquisitions d'immobilisations Corporelles et Incorporelles	- 325,1	- 423,1
Acquisitions d'immobilisations Financières	- 1 651,7	- 7 031,2
Produits nets de cessions d'Immobilisations	57,1	34,2
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS	- 1 919,7	- 7 420,1
Dividendes versés	- 4 235,1	- 4 942,4
Augmentation de Capital Alès Groupe S.A.	0,0	2,1
Augmentation des Emprunts	17 003,8	7 043,2
Remboursement des Emprunts	- 10 320,9	- 8 466,4
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX FINANCEMENTS	2 447,8	- 6 363,5
VARIATION DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE	211,6	8 788,4
TRÉSORERIE D'OUVERTURE	20 493,4	11 705,0
TRÉSORERIE DE CLOTURE	20 705,0	20 493,4

7 - CONVENTIONS INTRA-GROUPE

Opérations intra groupe intervenues au cours de l'exercice 2010.

Prestations de service et locations reçues

Dans le cadre de son activité normale, la société ALES GROUPE a bénéficié de la part de la société PHYTALES de prestations de service pour un montant de 429 500 euros.

Prestations de service et locations effectuées

Dans le cadre de son activité normale, la société ALES GROUPE a effectué au profit de sociétés du Groupe des prestations de service ou de location pour un montant de 22 549 797 euros.

**TABLEAU DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS
DE LA SOCIÉTÉ ALÈS GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2010**

Dénominations - Adresse	Capital	Capitaux propres (autre que le capital)	Quote part du capital (en %)	VNC			Prêts et avances consentis non encore remboursés	Cautions et avals donnés	CA HT	Résultat	Dividendes encaissés
				Brute	Provision	Nette					
Filiales et participations d'ALÈS GROUPE											
FRANÇAISES											
(détention à + de 50 %)											
Caron ⁽¹⁾ 99, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS - 562 108 977	3 649 715	- 1 842 958	100,00	22 864 864	18 763 000	4 101 864	2 834 633	8 913 955	- 1 782 699	0	
Phytalès ⁽²⁾ 89, rue Salvador Allende 95870 BEZONS - 340 062 231	200 000	613 066	99,99	4 169 209		4 169 209	1 368 892	975 000	316 241	299 970	
Phytosolba ⁽³⁾ 99, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS - 692 022 213	1 600 000	8 582 003	99,99	24 233 406		24 233 406	10 167 116	36 389 679	- 2 254 117	2 899 826	
Caster ⁽⁴⁾ 35, avenue Franklin Roosevelt 75008 PARIS - 310 710 686	211 200	3 123 252	100,00	6 916 733		6 916 733	0	⁽⁸⁾ 2 279 910	1 128 401	1 056 000	
FRANÇAISES											
(détention de 10 à 50 %)											
Liérac 99, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS - 301 639 878	1 600 000	7 046 377	16,58	8 017 652		8 017 652	0	64 927 687	4 544 882	1 027 898	
ÉTRANGÈRES											
(détention à + de 50 %)											
Alès Groupe Espagne ⁽⁵⁾ Calle Jose Ortega y Gasset, 1D 28006 Madrid - ESPAGNE	1 300 000	- 675 927	99,98	2 449 850		2 449 850	50 449	2 879 528	- 277 476	0	
Alès Groupe Suisse ⁽⁶⁾ Centre Regus Aéroport, 18 av Louis Casai 1209 GENEVE - SUISSE	961 409	- 187 456	100,00	780 193		780 193	0	862 517	16 673	0	
Alès Groupe Pologne Nowoursynowska 95 -02-797 WARSZAWA - POLOGNE	12 362	735 432	100,00	325 000		325 000		2 044 729	32 502	0	
Alès Groupe Portugal EDIFICIO CRISTAL DE OURO, 8 Andar, SALA 37, Rua do Campo Alegre N°s830, 4150 -137 PORTO Portugal	3 000 000	351 579	99,97	2 999 000		2 999 000		6 075 462	122 143		
Alès Groupe Grèce 14 - 16 rue Iraklītou CHALANDRI - GRECE	1 500 000	- 170 148	100,00	1 500 000		1 500 000	200 382	979 324	- 170 148		
Alès Groupe Canada ⁽⁷⁾ 980, St Catherine Ouest, 6 ^{ème} étage/ Floor H3B 1E5 - Montréal (QC) - CANADA	1 481 745	- 478 458	100,00	3 205 273		3 205 273	0	3 442 573	76 993	0	

Commentaires sur la différence entre la valeur des titres et les capitaux propres des filiales détenues à + de 10 %

(1) Caron La différence est due à la juste valeur de la marque et des droits au bail détenus par la société.

(2) Phytalès La différence est due à la juste valeur des actifs immobiliers détenus par la société

(3) Phytosolba Principalement liée à la valorisation de la marque Phyto

(4) Caster Principalement liée à la valorisation des marques détenues par la société

(5) Alès groupe Espagne Filiale en phase de lancement des marques sur le marché Espagnol.

(6) Alès groupe Suisse Reprise de la distribution des marques Liérac et Phyto au 1/01/09

(7) Alès groupe Canada Ecart principalement imputable aux perspectives de développement de cette filiale

(8) dont redevances 2 239 910 euros

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS (EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010)

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ALES GROUPE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 1 de l'annexe « Faits caractéristiques de l'exercice » qui explique, notamment, la progression du coût des frais de personnel résultant :

- des départs liés à l'arrivée d'une nouvelle Direction,
- de la contribution sociale relative à l'attribution d'actions gratuites,

- de la dotation des indemnités de fin de carrière du fait de l'avenant de la convention collective de la Chimie, en date du 20 avril 2010.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Titres de participation :

Les titres de participation font l'objet de procédures d'évaluation. Nous nous sommes assurés de l'application des règles et principes comptables décrits dans le chapitre 2 « principes, règles et méthodes comptables » au paragraphe 2.2 de l'annexe et du bien-fondé de la dépréciation constituée.

Nous avons procédé à l'appréciation de ces méthodes :

- en nous assurant du caractère raisonnable de ces évaluations,
- en prenant connaissance de la documentation sous-tendant ces évaluations et notamment de la validité et de l'application en 2010 de la méthode définie par l'expert indépendant en 2005 pour la marque CARON.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 20 avril 2011

COFACOM
Daniel CHABOUD

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIÉS
Didier CARDON

Commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS (EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010)

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de Commerce, relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

a) Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé
En application de l'article R. 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisé(s) des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration et qui vous sont présentés dans le Tableau I du présent rapport.

Les personnes concernées par ces conventions et engagements (administrateur, directeur général, représentant permanent d'une personne morale administrateur) sont indiquées dans le tableau IV du présent rapport.

b) Conventions et engagements autorisés depuis la clôture
Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration et qui vous sont présentés dans la Tableau III du présent rapport.

Les personnes concernées par ces conventions et engagements (administrateur, directeur général, représentant permanent d'une personne morale administrateur) sont indiquées dans le tableau IV du présent rapport.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

a) Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice
En application de l'article R. 225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Ces conventions et engagements sont présentés dans le tableau II du présent rapport.

Les personnes concernées par ces conventions et engagements (administrateur, directeur général, représentant permanent d'une personne morale administrateur) sont indiquées dans le tableau IV du présent rapport.

Fait à Paris, le 20 avril 2011

COFACOM
Daniel CHABOUD

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIÉS
Didier CARDON

Commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

TABLEAU I : CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS DE L'EXERCICE

SOCIÉTÉS CONCERNÉES	NATURE, OBJET, MODALITÉS DES CONVENTIONS	PRODUITS (CHARGES) comptabilisés en K EUROS
NOUVELLES CONVENTIONS		
S.A.S. LABORATOIRES DUCASTEL L.D.P.E	<i>Conseil d'administration du 15 mars 2010</i> La société ALES GROUPE s'est portée caution solidaire au profit de la BANQUE POPULAIRE OCCITANE relatif au prêt accordé à votre société et dont les caractéristiques sont les suivantes : Montant du prêt : 500 000 euros Durée : 5 ans Taux : Variable EURIBOR 3 MOIS majoré de 0.8 % l'an Remboursement : Mensuel Situation au 31 décembre 2010 : 443 509,76 €	
S.A. ALES GROUPE	<i>Contrats de travail des Mandataires sociaux</i> Olivier Bianchi 10/06/2010	(50,9)

TABLEAU II : CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

SOCIÉTÉS CONCERNÉES	NATURE, OBJET, MODALITÉS DES CONVENTIONS	PRODUITS (CHARGES) comptabilisés en K EUROS
ALÈS GROUPE ESPAÑA	<i>Conseil d'administration du 20 décembre 2005</i> Avance en compte courant d'un montant de 1 000 000,00 € consentie à la société ALES GROUPE ESPAÑA, rémunérée selon les conditions en vigueur au sein du groupe. Situation de l'avance au 31 décembre 2010 : 50 448,50 € Produits des intérêts comptabilisés	2,8
ALÈS GROUP U.S.A. Inc.	<i>Conseil d'administration du 22 mars 2005</i> Caution donnée pour le compte de la société Ales Group USA Inc. pour garantir à la société 715 Lexington Avenue LLC le paiement et l'exécution de toutes les obligations découlant pour la société Ales Group USA Inc. du bail consenti pour les locaux sis 715 Lexington Avenue N Y, New York 10022.	
Monsieur et Madame Patrick ALÈS	<i>Nantissement d'actions au profit de la société</i> ALES GROUPE a obtenu de la BANQUE NATEXIS un prêt de 30 000 000 d'Euros dont l'objet est d'assurer le remboursement ou le rachat des obligations convertibles. Monsieur et Madame Patrick ALES garantissent cet emprunt par le nantissement d'un portefeuille d'un million d'actions au profit de NATEXIS.	

**TABLEAU II : CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS
DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE (suite)**

SOCIÉTÉS CONCERNÉES	NATURE, OBJET, MODALITÉS DES CONVENTIONS	PRODUITS (CHARGES) comptabilisés en K EUROS
S.A.S. LABORATOIRE DUCASTEL - LDPE	Cautions solidaire pour le compte de la S.A.S. LABORATOIRE DUCASTEL au profit de la BANQUE POPULAIRE du QUERCY et de l'AGENAIS. Montant du prêt : 1 000 000 Euros Durée : 10 ans Taux : Variable EURIBOR 3 majoré de 0.5% l'an Remboursement : Trimestriel Situation de l'emprunt au 31 décembre 2010 : 69 174,20 Euros	
S.A. ALES GROUPE	<i>Contrats de travail des Mandataires sociaux</i> Les contrats de travail des dirigeants se sont poursuivis au cours de l'exercice et ont donné lieu aux rémunérations suivantes : - Mme Thérèse FOSSARD, Directeur des Ressources Humaines - M. Romain ALES, Directeur Commercial et Développement Groupe	(249,0) (115,5)
S.A.S. LABORATOIRE DUCASTEL - LDPE	<i>Conseil d'administration du 17 décembre 2003</i> Cautions solidaire pour le compte de la S.A.S. LABORATOIRE DUCASTEL BANQUE POPULAIRE OCCITANE Montant du prêt : 450 000 euros Durée : 7 ans Taux : Variable EURIBOR 3 majoré de 0.5 % l'an. Remboursement : Trimestriel Situation au 31 décembre 2010 : 5 958,20 €	
Monsieur Patrick ALÈS	<i>Conseil d'administration du 14 juin 2007</i> Le conseil autorise la signature d'un contrat d'image pour Patrick Alès, avec versement d'une redevance de 1,5 % du CA net du Groupe.	
S.A.S. AVILA	<i>Conseil d'administration du 14 juin 2007</i> Le conseil autorise une avance en compte courant d'associé par Avila à Alès Groupe avec prêt à court terme d'une durée d'un an et d'un montant de 3 000 000 d'euros maximum, au taux usuel du Groupe.	

TABLEAU III : CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS DEPUIS LA CLÔTURE

SOCIÉTÉS CONCERNÉES	NATURE, OBJET, MODALITÉS DES CONVENTIONS	PRODUITS (CHARGES) comptabilisés en K EUROS
NOUVELLES CONVENTIONS		
S.A.S. FRANKLIN ROOSEVELT COIFFURE & BEAUTÉ	<i>Conseil d'administration du 15 mars 2011</i> Convention d'occupation précaire pour un bureau d'une superficie de 8m ² , sis 99, rue du Faubourg Saint Honoré à PARIS (75008), moyennant un loyer mensuel de 300 Euros. Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice 2010.	

TABLEAU IV : PERSONNES CONCERNÉES PAR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RELEVANT DE L'ARTICLE L 227-10

	M. Patrick ALÈS	M. Bernard FLOBERT	Mme Jacqueline ALÈS	M. Romain ALÈS	Mme Thérèse FOSSARD	M. Olivier BIANCHI	Mme Chantal MATOUK	M. Bernard LAGRANGE
S.A. ALÈS GROUPE	P.C.A.	D.G.	D.G.D. Adm.	V.-Pt Adm.	Adm.	Adm.	Adm.	Adm.
S.A. LABORATOIRES PHYTOSOLBA	Adm.	D.G.	P.C.A.	Adm.	D.G.D. Adm.			
S.A. LABORATOIRES LIERAC	P.C.A.	D.G.	Adm.	Adm.	Adm.			
S.A.S. ALÈS GROUPE INDUSTRIE	Président	D.G.						
S.A.S. PARFUMS CARON	D.G.			Président				
S.A.S. LABORATOIRE DUCASTEL	Président	D.G.						
S.A.S. CASTER	Président	D.G.						
S.A.S. PHYTALÈS	Président	D.G.						
S.A.S. FRANKLIN ROOSEVELT COIFFURE ET BEAUTÉ	Président							
S.A.S. AVILA	Président		D.G.					

P.C.A. : Président du Conseil d'Administration
D.G. : Directeur Général
D.G.D. : Directeur Général Délégué
Adm. : Administrateur

RAPPORT SPÉCIAL

MIS À LA DISPOSITION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 23 JUIN 2011

EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.225-197-4 DU CODE DE COMMERCE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, nous vous informons que, dans le cadre de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire en date du 19 octobre 2010 (deuxième résolution), le Conseil d'administration a procédé, lors de sa séance en date du 08 novembre 2010, à une attribution gratuite

de 605.000 actions au bénéfice de certains mandataire(s) et salarié(s) de la Société.

Les bénéficiaires de cette attribution, le nombre et la valeur des actions attribuées, les durées des périodes d'acquisition et de conservation sont présentés dans le tableau récapitulatif ci-après.

Le Conseil d'administration

BÉNÉFICIAIRES	NOMBRE D'ACTIONS ATTRIBUÉES	VALEUR DES ACTIONS ATTRIBUÉES	DURÉE DE LA PÉRIODE D'ACQUISITION	DURÉE DE LA PÉRIODE DE CONSERVATION
SALARIÉS				
Olivier Bianchi	10.000**	11,70 Euros*	2 ans (soit jusqu'au 08.11.2012)	2 ans (soit jusqu'au 08.11.2014)
Marc Jérémie	30.000**			
Alexandre de Laborderie	15.000**			
Stéphane Seriset	30.000**			
MANDATAIRES SOCIAUX				
Bernard Flobert Directeur Général	120.000**	11,70 Euros*	2 ans (soit jusqu'au 08.11.2012)	2 ans (soit jusqu'au 08.11.2014)
	100.000***		Jusqu'au Conseil d'administration arrêtant les comptes clos le 31.12.2012	2 ans à compter de la date du Conseil d'administration ayant approuvé les comptes clos le 31.12.2012
	50.000***		Jusqu'au Conseil d'administration arrêtant les comptes clos le 31.12.2013	2 ans à compter de la date du Conseil d'administration ayant approuvé les comptes clos le 31.12.2013
	50.000***		Jusqu'au Conseil d'administration arrêtant les comptes clos le 31.12.2014	2 ans à compter de la date du Conseil d'administration ayant approuvé les comptes clos le 31.12.2014
	50.000***		Jusqu'au Conseil d'administration arrêtant les comptes clos le 31.12.2015	2 ans à compter de la date du Conseil d'administration ayant approuvé les comptes clos le 31.12.2015
	50.000***		Jusqu'au Conseil d'administration arrêtant les comptes clos le 31.12.2016	2 ans à compter de la date du Conseil d'administration ayant approuvé les comptes clos le 31.12.2016
	50.000***		Jusqu'au Conseil d'administration arrêtant les comptes clos le 31.12.2017	2 ans à compter de la date du Conseil d'administration ayant approuvé les comptes clos le 31.12.2017
	50.000***		Jusqu'au Conseil d'administration arrêtant les comptes clos le 31.12.2018	2 ans à compter de la date du Conseil d'administration ayant approuvé les comptes clos le 31.12.2018

* Cours de l'action de la Société au 08 novembre 2010 (clôture). ** L'attribution définitive de ces actions est subordonnée à une condition de présence au sein de la Société au terme de la période d'acquisition. *** L'attribution définitive de ces actions est subordonnée à une double condition de présence et de performance au sein de la Société au terme de la période d'acquisition

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX DÉCISIONS EXTRAORDINAIRES PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES APPELÉE À SE RÉUNIR LE 23 JUIN 2011

Aux actionnaires,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, vous êtes convoqués en assemblée générale extraordinaire afin :

- De conférer au Conseil d'administration une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires à libérer par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ;
- De conférer au Conseil d'administration une délégation de compétence à l'effet d'émettre, avec ou sans droit préférentiel de souscription, différentes catégories de valeurs mobilières donnant accès, immédiat ou à terme, à une quotité du capital social ;
- De conférer au Conseil d'administration une délégation de compétence à l'effet d'émettre de nouvelles actions réservées aux salariés dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise (PEE) conformément aux dispositions des articles L.3332-1 et suivants du Code du travail.

1. DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE A CONFÉRER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE DÉCIDER UNE AUGMENTATION DE CAPITAL

1.1. Délégation globale de compétence à l'effet d'émettre tous titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite d'un plafond de 15.000.000 d'Euros, par incorporation de réserves, bénéfices ou primes

Sur le fondement des articles L.225-129, L.225-129-2 et L.225-130 du Code de commerce, il vous est proposé dans la neuvième résolution de déléguer au Conseil d'administration la compétence de décider d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes dans la limite d'un plafond global de 15.000.000 Euros.

La durée de validité de cette délégation serait de 26 mois à compter de la date de l'assemblée et expirerait au plus tard le 23 août 2013 ou antérieurement à l'issue du vote de toute assemblée générale qui consentirait une nouvelle délégation.

Cette délégation priverait d'effet la délégation consentie aux termes de la quatorzième résolution de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire en date du 18 juin 2009.

1.2. Délégation globale de compétence à conférer au conseil d'administration pour émettre tous titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite d'un plafond de 15.000.000 d'Euros.

Sur le fondement des articles L.225-129 et L.225-129-2 du

Code de commerce, il vous est demandé dans la dixième résolution de déléguer au Conseil d'administration la compétence de décider d'augmenter le capital social par apport en numéraire dans la limite d'un plafond global de 15.000.000 d'Euros.

Cette faculté permettrait au conseil, sur ses seules décisions, de procéder à des émissions de titres de capital ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital, de fixer le prix d'émission de ces titres ou valeurs ainsi que les conditions et modalités de leur émission, de constater la réalisation des augmentations du capital et de modifier corrélativement les statuts.

Ce système est destiné à permettre de réagir dans les plus brefs délais aux besoins de financement de la Société en lui permettant d'opter, le moment venu, pour l'émission, tant en France qu'à l'étranger, du type de valeurs mobilières le plus adapté dans la limite du montant de 15.000.000 d'Euros susvisé.

La durée de validité de cette délégation serait de 26 mois à compter de la date de l'assemblée et expirerait au plus tard le 23 août 2013 ou antérieurement à l'issue du vote de toute assemblée générale qui consentirait une nouvelle délégation.

Cette délégation priverait d'effet la délégation consentie aux termes de la quinzième résolution de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire en date du 18 juin 2009.

1.3. Augmentations de capital complémentaires

Dans la onzième résolution, il serait proposé à l'assemblée générale, en application des articles L.225-135-1 et R.225-118 du Code de commerce, d'autoriser le Conseil d'administration, en cas de succès de l'émission susvisée, d'en augmenter le montant dans la limite de 15% de l'émission initiale, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de la souscription, et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.

1.4. Suppression du droit préférentiel

Il est proposé, en application de l'article L.225-135 alinéa 1 du Code précité, de conférer au Conseil d'administration, par résolution distincte, la possibilité de supprimer le droit préférentiel de souscription à hauteur de la totalité de la délégation globale d'augmentation du capital visée ci-dessus, soit à concurrence du plafond de 15.000.000 d'Euros.

Cette faculté permettrait au Conseil de saisir les opportunités offertes par les marchés financiers et prendre les décisions utiles en temps voulu, notamment pour tenir compte des conditions du marché, faciliter le placement des actions auprès du public, des investisseurs institutionnels et des étrangers.

Le Conseil d'administration peut ainsi être conduit, dans l'intérêt de la Société et de ses actionnaires, à procéder à des émissions sans que puisse s'exercer le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

2. DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À CONFÉRER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE DÉCIDER UNE AUGMENTATION DE CAPITAL À RÉSERVER AUX SALARIÉS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-129-6 DU CODE DE COMMERCE

En application de l'article L.225-129-6 du Code de commerce et des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail, il vous est proposé, dans la treizième résolution, de déléguer au Conseil d'administration la compétence de décider une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés de la Société, à réaliser par l'émission de tous titres de capital ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital pour un montant maximal de 300.000 Euros. Cette décision entraînerait la suppression du droit préférentiel de souscription attribué aux actionnaires.

Dans le cadre de cette délégation de compétence, le Conseil d'administration aurait en outre tous pouvoirs à l'effet de mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L.3332-1 et suivants du Code du travail, de fixer le prix d'émission des titres dont la souscription serait réservée aux salariés adhérents audit plan d'épargne, de fixer les modalités de l'émission des titres, de constater la réalisation des augmentations du capital et de modifier corrélativement les statuts.

La durée de validité de cette délégation serait de 26 mois à compter de la date de l'assemblée et expirerait au plus tard le 23 août 2013 ou antérieurement à l'issue du vote de toute assemblée générale qui consentirait une nouvelle délégation.

Cette délégation priverait d'effet la délégation consentie aux termes de la dix-huitième résolution de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire en date du 18 juin 2009.

Le Conseil d'administration

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS ET/OU DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC MAINTIEN ET/OU SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 23 JUIN 2011) DIXIÈME, ONZIÈME ET DOUZIÈME RÉOLUTION

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce et notamment l'article L. 228-92, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au conseil d'administration de différentes émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer. Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport :

- de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose le cas échéant de supprimer votre droit préférentiel de souscription :
- l'émission de tous titres de capital ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital par apport en numéraire, avec maintien du droit préférentiel de souscription (dixième résolution),
- l'émission de tous titres de capital ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital par apport en numéraire, avec suppression du droit préférentiel de souscription. (douzième résolution),

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées ne pourra excéder 15 millions d'euros, étant précisé qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant des titres de capital à émettre en supplément pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Ces plafonds tiennent compte du nombre supplémentaire de valeurs mobilières à créer dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, si vous adoptez la onzième résolution.

Il appartient à votre conseil d'administration d'établir un rapport

conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration au titre de la douzième résolution.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de la dixième résolution, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans la douzième résolution.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre conseil d'administration en cas d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Fait à Paris, le 20 avril 2011

COFACOM
Daniel CHABOUD

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIÉS
Didier CARDON

Commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION RÉSERVÉE AUX SALARIÉS ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE (ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 23 JUIN 2011) TREIZIÈME RÉOLUTION

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider une augmentation de capital en numéraire, d'un montant maximal de 300 000 euros, par l'émission de tous titres de capital ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de votre société et dans les conditions fixées par l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225 129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois la compétence pour décider de l'augmentation de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération

Il appartient à votre conseil d'administration d'établir un

rapport conformément aux articles R. 225 113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital serait réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre conseil d'administration.

Fait à Paris, le 20 avril 2011

COFACOM
Daniel CHABOUD

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIÉS
Didier CARDON

Commissaires aux comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE APPELÉE À SE REUNIR LE 23 JUIN 2011

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de 5.452.817 Euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale constate que la société a supporté, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, des charges et dépenses somptuaires exclues des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés au sens de l'article 39-4 du Code précité pour 14.734 Euros correspondant à des amortissements excédentaires ; l'impôt supporté en raison de ces charges s'élevant à 4.862 Euros.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur la gestion du groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 tels qu'ils ont été présentés, faisant apparaître un résultat net consolidé part du groupe bénéficiaire de 343.900 Euros. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2010, s'élevant à la somme de 5.452.817 Euros, augmenté du report à nouveau d'un montant de 6.748.069 Euros, soit un total de 12.200.886 Euros, de la manière suivante :

- au poste "réserve légale" pour 15.194,00 €
laquelle réserve se trouve alors dotée à hauteur de 10% du montant du capital social
- paiement d'un dividende global de : 4 236 387,30 €
(soit 0,30 Euro par action)
- en report à nouveau le solde de 7 949 304,70 €
Le dividende sera mis en paiement à compter du 06 juillet 2010.

L'assemblée générale prend acte également que le montant du dividende afférent aux actions détenues en propre par la société au jour de la mise en paiement du dividende sera affecté au compte report à nouveau.

Après cette affectation, les comptes de capitaux propres s'établiront comme suit :

Capitaux propres	en Euros
Capital	28.242.582
Primes d'émission, de fusion ...	31.695.833
Réserve légale	2.824.259
Réserves réglementées	40.706
Autres réserves	4.762.760
Report à nouveau	7.949.304,70
Provisions réglementées	42.762
TOTAL	75.558.206,70

L'assemblée générale prend acte que les dividendes perçus par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France seront taxés :

- soit, conformément aux dispositions de l'article 158-3 du Code général des impôts, à l'impôt sur le revenu au barème progressif après avoir fait l'objet d'un abattement égal à 40 % de leur montant brut perçu et d'un abattement fixe annuel de 1.525 Euros ou 3.050 Euros (selon la situation de famille) ;
- soit, conformément à l'article 117 quater du CGI (issu de la loi de finances pour 2009), sur option irrévocable formulée par l'associé auprès de la société au plus tard lors de l'encaissement des dividendes, par prélèvement libératoire au taux de 19 % sur leur montant brut sans bénéfice ni de l'abattement de 40 %, ni de l'abattement fixe annuel de 1.525 Euros ou 3.050 Euros, étant précisé que l'associé qui optera pour ce prélèvement libératoire au titre d'au moins une distribution dans l'année civile serait par ailleurs privé, ainsi que l'ensemble des membres de son foyer fiscal, desdits abattements et crédit d'impôt au titre de toutes distributions de même nature pour cette même année civile.

Le prélèvement de 19 % serait déclaré sur l'imprimé n° 2777 et payé au Trésor par la société distributrice dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

- En toute hypothèse, ces dividendes seraient, en outre, assujettis sur leur montant brut aux prélèvements sociaux au taux de 12,3 %, étant précisé toutefois, qu'en cas d'option pour le prélèvement libératoire de l'article 117 quater du CGI, la quote-part de Contribution Sociale Généralisée à hauteur de 5,8 % ne serait pas déductible du revenu imposable de l'année de son paiement.

Ces prélèvements sociaux seraient prélevés à la source par la société distributrice, déclarés sur l'imprimé n°2777 et payés par celle-ci au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée rappelle qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au titre des trois précédents exercices :

exercice	dividende global	dividende par action	montant des revenus distribués éligibles à la réfaction
2007	5 433 730,00 €	0,40 €	0,40 € x nombre d'actions détenues par les personnes physiques et par les sociétés taxées entre les mains de leurs associés personnes physiques
2008	4 942 391,30 €	0,35 €	0,35 € x nombre d'actions détenues par les personnes physiques et par les sociétés taxées entre les mains de leurs associés personnes physiques
2009	4 236 387,30 €	0,30 €	0,30 € x nombre d'actions détenues par les personnes physiques et par les sociétés taxées entre les mains de leurs associés personnes physiques

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, décide de virer la somme de 3.932 Euros du poste « autres réserves » au poste « réserves réglementées, réserves pour actions propres » au titre des acquisitions opérées par la société sur ses propres actions au cours de l'exercice 2010.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L.225-38 et L.225-42 du Code de commerce, approuve ce rapport et approuve successivement, dans les conditions du dernier alinéa de l'article L.225-40 du Code de commerce, chacune des conventions et engagements qui s'y trouvent visés.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale donne quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale fixe à 35.000 Euros le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice en cours.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et conformément aux dispositions de l'article L.225-209-1 du Code de commerce :

- autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à racheter, en une ou plusieurs fois, un nombre d'actions de la société représentant jusqu'à 10 % de son capital à la date du rachat des actions par le Conseil d'administration ;

- décide que le Conseil d'administration pourra faire usage de la présente autorisation pendant une période de dix-huit mois à compter de la présente assemblée ;
- décide que les actions de la société pourront être acquises aux fins de permettre à la société de favoriser la liquidité de ses titres par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec ce dernier ;
- décide que les modalités et conditions de ce programme de rachat sont les suivantes :
 - durée du programme : 18 mois maximum courant à compter du vote de l'assemblée générale et qui expirerait au plus tard le 23 décembre 2012 ou antérieurement à l'issue du vote de toute assemblée générale qui adopterait un nouveau programme de rachat d'actions ;
 - pourcentage de rachat maximum autorisé : 10 % du capital, soit 1.412.129 actions sur la base de 14.121.291 actions composant actuellement le capital ;
 - prix d'achat unitaire maximum : 30 Euros, soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat, sur la base du pourcentage maximum, de 42.363.870 Euros, hors frais de négociation.

Ce nombre d'actions et les limites de prix d'achat seront, le cas échéant, ajustés à l'issue d'éventuelles opérations financières ou de décisions affectant le capital de la société.

L'assemblée générale décide, en outre, que l'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés par tous moyens et de toutes manières, y compris de gré à gré, par mécanismes optionnels ou par blocs de titres en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il plaira au Conseil d'administration, y compris en période d'offre publique d'achat et/ou d'échange ainsi que de garantie de cours, dans le respect de la réglementation en vigueur.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation, modifier corrélativement le

nombre d'actions sur lesquelles portera le programme de rachat d'actions ainsi que le prix maximum d'achat défini dans ce programme, passer tous ordres de bourse, conclure ou poursuivre tous accords notamment le contrat de liquidité, effectuer toutes déclarations et formalités auprès de tous organismes et notamment de l'Autorité des marchés financiers et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour l'application de la présente résolution.

La société informera l'Autorité des marchés financiers, dans les conditions prévues par la loi et les règlements, des opérations effectuées en application de la présente autorisation.

Cette autorisation annule et remplace celle accordée par l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire en date du 19 octobre 2010 en sa première résolution.

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, dans le cadre des dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2 et L.225-130 du Code de commerce, délègue au Conseil d'administration, dans la limite du plafond ci-après indiqué, la compétence de décider l'émission de tous titres de capital ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes.

Le plafond global de la délégation d'augmentation du capital est fixé à un montant de 15.000.000 d'Euros ; étant précisé qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant des titres de capital à émettre en supplément pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

La durée de validité de la présente délégation est de 26 mois à compter de la présente assemblée et expirera au plus tard le 23 août 2013 ou antérieurement à l'issue du vote de toute assemblée générale qui consentirait une nouvelle délégation.

La présente délégation prive d'effet la délégation d'augmentation de capital consentie aux termes de la quatorzième résolution de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire en date du 18 juin 2009.

DIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L.225-129 et L.225-129-2 du Code de commerce, délègue au Conseil d'administration, dans la limite du plafond ci-après indiqué :

- la compétence de décider l'émission de tous titres de capital ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital par apport en numéraire ;

- corrélativement, tous pouvoirs afin de fixer le prix d'émission des titres susvisés, les conditions et modalités de leur émission, constater la réalisation des augmentations du capital et modifier corrélativement les statuts.

Le plafond global de la délégation d'augmentation du capital est fixé à un montant de 15.000.000 d'Euros ; étant précisé qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant des titres de capital à émettre en supplément pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

La durée de validité de la présente délégation est de 26 mois à compter de la présente assemblée et expirera au plus tard le 23 août 2013 ou antérieurement à l'issue du vote de toute assemblée générale qui consentirait une nouvelle délégation.

La présente délégation prive d'effet la délégation d'augmentation de capital consentie aux termes de la quinzième résolution de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire en date du 18 juin 2009.

ONZIÈME RÉSOLUTION

En application des dispositions des articles L.225-135-1 et R.225-118 du Code de commerce, l'assemblée générale décide que, en cas d'augmentation de capital par apports en numéraire réalisée en vertu de la résolution qui précède, le nombre de titres pourra être augmenté dans la limite maximum de 15 % de l'émission initiale, dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de la souscription, et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

Connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, en application de l'article L.225-135 alinéa 1 du Code de commerce, en cas d'augmentation de capital par apports en numéraire, l'assemblée générale décide que le plafond maximum d'augmentation de capital résultant de l'ensemble des émissions de titres pouvant être réalisées en vertu de la délégation objet de la dixième résolution peut être utilisé par le Conseil d'administration, s'il le juge opportun, partiellement ou à hauteur de la totalité de son montant par suppression du droit préférentiel de souscription, soit à concurrence d'un montant nominal maximum de 15.000.000 d'Euros (auquel pourra s'ajouter, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital).

Cette autorisation annule et remplace l'autorisation consentie aux termes de la dix-septième résolution de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire en date du 18 juin 2009.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, en application des dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce et des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail :

- délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de décider une augmentation de capital en numéraire à réserver aux salariés de la société ;
- décide que cette augmentation de capital sera réalisée par l'émission de tous titres de capital ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- fixe à 300.000 Euros le montant maximal de cette augmentation de capital ;
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription attribué aux actionnaires.

Dans le cadre de la présente délégation de compétence, le Conseil d'administration aura, en outre, tous pouvoirs afin :

- De mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L.3332-1 et suivants du Code du travail ;
- De fixer le prix d'émission des titres dont la souscription sera réservée aux salariés adhérents audit plan d'épargne, conformément aux dispositions de l'article L.3332-20 du Code du travail ;

- De fixer, en application de l'article L.225-129-2 du Code de commerce, les modalités de l'émission des titres, constater la réalisation des augmentations du capital et modifier corrélativement les statuts.

La durée de validité de la présente délégation est de 26 mois à compter de la présente assemblée et expirera au plus tard le 23 août 2013 ou antérieurement à l'issue du vote de toute assemblée générale qui consentirait une nouvelle délégation.

La présente délégation prive d'effet la délégation d'augmentation de capital consentie aux termes de la dix-huitième résolution de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire en date du 18 juin 2009.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de publicité ou autres qu'il appartiendra conformément à la loi.



 **ALÈS GROUPE**

Siège social : 99, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 PARIS
S.A. au capital de 28 242 582 € - RCS : Paris B 399 636 323